



Le Parcours de l'Excellence Sportive



Sommaire

Introduction

- I. Fiche d'identité de la FFN
- II. Analyse de l'olympiade 2005 – 2008
- III. Compétitions de référence 2009-2013
- IV. Principes généraux du PES
 - A. Construire une excellence durable
 - B. L'excellence : Un dépassement perpétuel
 - C. L'homme au centre d'un système
- V. L'organisation du PES
 - A. Les étapes du PES
 - B. Identification des structures du PES
 - C. Les collectifs
 - D. Les sportifs
 - E. Les cadres du PES
- VI. Le PES par disciplines
- VII. Modalités de collaboration avec la fédération française handisport
- VIII. Annexes
 - A. Les cahiers des charges des structures
 - B. Annexes Plongeon
 - C. Annexes Natation synchronisée
 - D. Annexes Natation course
 - E. Annexes Water polo
 - F. Annexes Eau libre

Introduction

La natation française, et bien sûr le sport de haut-niveau français, pour continuer à être compétitif dans les compétitions internationales de référence, doit s'inscrire dans une refonte de son organisation structurelle. Le Parcours de l'Excellence Sportive en est l'un des éléments.

La réflexion menée autour du Parcours de l'Excellence Sportive, nous amène à considérer, qu'à lui seul et au regard de l'environnement actuel du sport de haut-niveau mondial, ce parcours ne saurait être suffisant pour que la France reste une grande Nation Olympique.

Force est de constater que notre Fédération ne dispose pas à ce jour, à part l'INSEP et Font-Romeu, de structures dédiées à l'entraînement dans les CREPS. L'histoire, la culture et les résultats de nos disciplines sont avant tout l'histoire des clubs, dont les lieux d'entraînement ne sont pas des sites dédiés, mais des piscines municipales à vocation principalement sociale et éducative. Ces établissements sportifs ont vu, face à une demande forte du public, une occupation exacerbée de ces installations. Dans le même temps les exigences de l'entraînement de haut-niveau imposent une disponibilité importante des installations pour performer au plus haut-niveau.

En effet, aujourd'hui, le sport de haut-niveau voit l'émergence de « petits pays sportifs » qui font le pari d'un athlète ou d'un groupe restreint d'athlètes. Leur accompagnement est soutenu par toute une Nation, mais bien souvent le choix du lieu d'entraînement et de l'encadrement est externalisé pour répondre aux exigences de la réussite au haut-niveau qu'ils ne sont pas en mesure de proposer (infrastructure, humaine, scolaire et universitaire). La France pour devenir une très grande Nation doit s'engager dans une réforme structurelle visant à développer conjointement, et de manière concertée, des projets d'infrastructures dédiées à l'entraînement et au suivi socio-professionnel des sportifs de haut-niveau.

En effet, il nous semble incontournable de mener de front cette double exigence, de même qu'il apparaît évident que l'élément structurel sera l'un des incontournables de nos réussites futures. De plus, nous avons aujourd'hui quelques uns des meilleurs entraîneurs du Monde et il convient d'avoir des moyens en phase avec ces compétences humaines de très haut-niveau pour en éviter leur « fuite ».

Ainsi, de notre point de vue, il ne saurait y avoir de Parcours d'Excellence Sportive performant sans la volonté de s'engager dans une politique d'équipements sportifs. Dans ce cadre, le Parcours de l'Excellence Sportive peut être un levier fort permettant de dynamiser cette stratégie. Définir notre vision du haut-niveau pour les olympiades Londres et Rio de Janeiro, c'est aussi s'approprier la réalité du haut-niveau, un monde technologique, économique et humain en pleine évolution. Dans ce cadre, les Jeux Olympiques restent le moteur d'une Nation sportive et une Nation sportive doit se nourrir et s'enrichir des ambitions humaines, celles qui dépassent aussi le cadre de l'entraînement sportif.

L'écriture du Parcours d'Excellence Sportive de la Fédération Française de Natation s'inscrit dans cette volonté exprimée ci-dessus, celle qui veut que l'homme soit au centre du système, ambitieux, visionnaire du sport de haut-niveau de demain, courageux pour dire que l'action isolée

n'a pas de sens et que seule les volontés partagées peuvent faire face aux exigences du très haut-niveau.



I. Fiche d'identité de la fédération

Nom de la fédération	Fédération Française de Natation
Déclaration en préfecture	Date : 7 décembre 1920 Lieu : Paris
Publication au Journal Officiel	Date : 9 décembre 1920
Reconnaissance d'utilité publique	Par le Décret du 07 juillet 1932
Agrément du ministère chargé des sports	Arrêté du 3 décembre 2004 N°MJSK0470236A
Délégation du ministère chargé des sports	Arrêté du 25 février 2005 N°MJSK0570039A
Affiliation au CNOSF	1972, lors de sa création officielle sur sa forme actuelle
Affiliation à la fédération internationale	1908 sous sa forme initiale
Discipline(s) reconnue(s) de haut niveau	Natation course, Natation synchronisée, Eau libre, Plongeon, Water Polo

II. Analyse de l'olympiade 2005-2008

Les résultats de l'olympiade Pékin ont confirmé le positionnement de la France sur l'échiquier international en natation course. Pour les autres disciplines olympiques de la Fédération Française de Natation, les résultats doivent tendre vers une élévation de notre représentativité internationale. Ainsi, notre stratégie repose sur les éléments suivants :

- Une visibilité axée sur les Jeux Olympiques de Londres et de Rio de Janeiro, parce que les Jeux Olympiques sont mobilisateurs pour l'ensemble de la Fédération et favorisent la mise en œuvre opérationnelle d'une excellence durable.
- Revendiquer une excellence olympique durable basée sur une culture de la médaille.
- La création et l'accompagnement de collectifs internationaux prenant en compte la réalité du haut-niveau (performance, aide à la performance, logistique de compétition, encadrement, plan d'actions, relève....) et la nomination d'un responsable technique pour chaque collectif international.
- La création et l'accompagnement de collectifs d'entraîneurs experts pour chaque discipline.
- Une structuration et un accompagnement des sites d'entraînement axés vers l'excellence.
- La mutualisation des compétences pour une politique d'équipements dédiés au haut-niveau ambitieuse.
- La formation continue des entraîneurs experts.
- Favoriser l'harmonisation des plans d'actions nationaux avec ceux de la filière régionale (liste espoir) pour identifier clairement le chemin vers l'excellence.

RANG DE LA FRANCE

Discipline olympique	2005	2006	2007	2008	2008	2009
	France	France	France	France	France	France
Natation course classement FINA	7ème Championnats du MONDE	2ème Championnats d'EUROPE	5ème Championnats du MONDE	4ème Championnats d'EUROPE	7ème JEUX OLYMPIQUES	7ème Championnats du MONDE

Diagnostic de la filière 2005- 2009

POINTS FORTS

- Les pôles France ont produit des performances dans les compétitions internationales et constituent majoritairement les Equipes de France.
- La population des athlètes des pôles France répond aux cibles souhaitées.
- Une politique d'accompagnement humain et financier pour répondre aux besoins des structures de la filière et du haut niveau.
- L'implication des établissements nationaux quand ils sont présents comme une valeur ajoutée au bénéfice des structures de la filière.
- L'accompagnement en matière d'aide à la performance (recherche, évaluation).
- La réussite de la filière lorsqu'il y a proximité entre le pôle espoir et le pôle France.

POINTS FAIBLES

- Des installations qui ne sont pas dédiées à la pratique du haut- niveau.
- La faiblesse du partenariat entre les pôles France et les pôles espoirs pour la natation course et le water- polo.
- Absence de formation continue des entraîneurs experts.
- Le suivi de la filière pôles « Espoirs » notamment en natation course et water- polo.
- Le manque de résultats cible (compétitions internationales de catégories d'âges) pour la natation course.
- La faible progression des populations des pôles espoirs notamment en natation course et en water polo.
- Le manque d'anticipation sur la l'accompagnement financier apporté aux pôles France natation course.



II. Compétitions de référence 2009-2012

COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORS HOMMES ET FEMMES NATATION COURSE

Discipline olympique	2009	2010	2011	2012
Compétitions	Championnats du Monde ROME	Championnats d'Europe BUDAPEST	Championnats du monde SHANGHAI	Jeux Olympiques LONDRES et Championnats d'Europe
Rang de la France attendu	6^{ème}	3^{ème}	6^{ème}	6^{ème} nation olympique 3^{ème} nation Européenne
Nombre de médailles attendu	6 médailles dont 2 titres	10 à 12 médailles dont 3 à 4 titres	6 à 8 médailles dont 2 titres	6 médailles dont 2 titres

COMPETITIONS DE REFERENCE JEUNES HOMMES ET FEMMES NATATION COURSE

		2009	2010	2011	2012
Compétitions	Championnats Monde junior F 14-17 et G 15-18			LIMA (PER)	
	Championnats Europe junior F 15-16 et G 17-18	PRAGUE (CZE)	HELSINKI (FIN)	A désigner	A désigner
Résultats attendus	Monde junior			Se classer dans les 8 meilleures nations - 4 à 5 médailles dont 1 ou 2 titres	
	Europe junior	Se classer dans les 6 meilleures nations- 6 à 8 médailles dont 2 ou 3 titres	Se classer dans les 6 meilleures nations- 6 à 8 médailles dont 2 ou 3 titres	Se classer dans les 6 meilleures nations- 6 à 8 médailles dont 2 ou 3 titres	Se classer dans les 6 meilleures nations- 6 à 8 médailles dont 2 ou 3 titres

COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORS DAMES NATATION SYNCHRONISEE

Discipline olympique	2009	2010	2011	2012
Compétitions	Championnats du Monde ROME	Championnats d'Europe BUDAPEST	Championnats du monde SHANGHAI	Jeux Olympiques LONDRES et Championnats d'Europe
Résultats attendus	Equipe : 9/7 ^{ème} Duo : 8/8 ^{ème} Solo : 7 ^{ème}	Equipe : 4 ^{ème} Duo : 6 ^{ème}	Equipe : 6 ^{ème} Duo : 7 ^{ème}	Podium Europe Top 5 en duo aux JO

COMPETITIONS DE REFERENCE JEUNES* DAMES NATATION SYNCHRONISEE

		2009	2010	2011	2012
Compétitions	Juniors 15-18	Chpts EUROPE	Chpts EUROPE Chpts MONDE	Chpts EUROPE	Chpts EUROPE Chpts MONDE
	Minimes 13-15		COMEN	COMEN	COMEN
Résultats attendus	Juniors 15-18	Top 6	Top 6/8 Solo 4	Top 5/8	Top 4/6
	Minimes 13-15	Podium Equipe	Podium Equipe	Podium Equipe	Podium Equipe

COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORS PLONGEON

Discipline olympique		2009	2010	2011	2012
Compétitions		Championnats du Monde ROME	Championnats d'Europe BUDAPEST et Coupe du Monde	Championnats du Monde SHANGHAI et Championnats d'Europe	JO de LONDRES Championnats d'EUROPE et Coupe du Monde
Résultats attendus			1 finale Mondiale, 2 finales Européennes	1 finale Mondiale, 2 finales Européennes	1 finale olympique & mondiale 2 finales européennes

COMPETITIONS DE REFERENCE JEUNES FILLES & GARCONS PLONGEON

		2009	2010	2011	2012
Compétitions	15-18 ans		Championnats du Monde Championnats d'Europe	Championnats d'Europe	Championnats du Monde Championnats d'Europe
Résultats attendus	15-18 ans		2 finales	2 finales	2 finales

COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORS HOMMES & DAMES WATER POLO

Discipline olympique	2009	2010	2011	2012
Compétitions	Championnats du Monde Championnats d'Europe B Messieurs	TQCE et Championnats d'Europe A	Championnats du Monde Championnats d'Europe	Jeux Olympiques Championnats d'Europe A
Résultats attendus	NQ CM seniors PODIUM Euros B Messieurs	8 à 12 aux Euros A Messieurs 7 ou 8 chez les Dames	Se qualifier aux CM SENIORS	Se qualifier aux CE A SENIORS

COMPETITIONS DE REFERENCE JEUNES FILLES & GARCONS PLONGEON

		2009	2010	2011	2012
Compétitions	<ul style="list-style-type: none"> ● 17 ans ● 18 ans ● 19 ans ● 20 ans 	Euros 20 ans G et F Mondiaux 18 ans	Euros 17 ans G et F	Euros 17 ans G et F Mondiaux 20 ans G et F	Euros 19 ans G et F Mondiaux 18 ans G et F
Résultats attendus	Jeunes et juniors	Euros 89 : entre 8 et 10 Mondiaux 91 G : entre 10 et 13	Euros 93 : entre 7 et 9	Euros 94 : entre 7 et 9 Mondiaux 91 G/F : entre 10 et 12	Euros 93 : entre 7 et 9 Mondiaux 94 G/F : entre 10 et 12

COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORS HOMMES & DAMES EAU LIBRE

Discipline olympique		2009	2010	2011	2012
Compétitions		Championnats du Monde Rome Italie	Championnats du Monde Championnats d'Europe	Championnats du Monde	Championnats d'Europe Jeux Olympiques
Résultats attendus		5 à 6 qualifiés dont 2 places dans les 6 premiers. 2 à 3 qualifiées en Dame	Classé dans les 7 meilleures nations européennes 1 médaille	3 nageurs dans le 6 premiers et 3 nageuses dans les 6 premières	Hommes : 2 médailles aux Championnats d'Europe, 2 nageurs qualifiés et 1 médaille aux JO Dames : 1 médaille aux Championnats d'Europe, 2 qualifiées aux JO

COMPETITIONS DE REFERENCE JEUNES HOMMES EAU LIBRE

		2009	2010	2011	2012
Compétitions	Juniors	Championnats d'Europe	Championnats d'Europe	Championnats d'Europe	Championnats d'Europe
Résultats attendus	Juniors	3 nageurs inscrits sur les listes Jeunes	3 nageurs inscrits sur les listes Jeunes	4 nageurs inscrits sur les listes Jeunes	4 nageurs inscrits sur les listes Jeunes 1 médaille

COMPETITIONS DE REFERENCE JEUNES DAMES EAU LIBRE

		2009	2010	2011	2012
Compétitions	Juniors	Championnats d'Europe	Championnats d'Europe	Championnats d'Europe	Championnats d'Europe
Résultats attendus	Juniors	2 nageuses inscrites sur les listes Jeunes	3 nageuses inscrites sur les listes Jeunes	3 nageuses inscrites sur les listes Jeunes	4 nageuses inscrites sur les listes Jeunes 1 médaille



IV. Principes généraux du PES

A. Construire une excellence durable.

Nous écrivions en 2005 que les JO d'Athènes étaient un moment particulier de l'histoire de notre sport. Les résultats au cours des compétitions majeures de la dernière olympiade (les Jeux olympiques de Pékin, les championnats du monde de Melbourne et de Montréal, les championnats d'Europe de Budapest et d'Eindhoven) ont montré une pérennisation de la réussite à haut niveau pour la natation française.

Pour la première fois de son histoire la fédération française de natation remporte deux titres Olympiques au cours de deux olympiades successives (Laure Manaudou en 2004 et Alain Bernard en 2008).

Enfin au cours des récents championnats du Monde de Rome avec quatre disciplines présentes, l'équipe de France de natation course se classe 7^{ème} nation mondiale au classement FINA, en remportant 6 médailles dont le doublé historique sur les podiums du 50 m et 100 m nage libre masculin. De surcroît les nombreuses places de finalistes (17) mettent en évidence une densification de l'élite porteuse d'avenir. La natation synchronisée ainsi que l'eau libre se classent également 7^{èmes} nation mondiale. Le plongeon, quant à lui, accède à 3 finales mondiales : 7^{ème} en plongeon synchronisé à 10m chez les filles et 2 places de 9^{ème} (à 10m chez les filles et en plongeon synchronisé à 3m chez les messieurs)

Cette réussite est à interpréter non pas comme dépendante d'un ou de quelques facteurs isolés mais comme émergeant d'une dynamique d'ensemble tournée vers l'excellence: la reconnaissance et la valorisation du talent, du désir et des compétences des entraîneurs et des nageurs ; l'identification des structures performantes ; la structuration de la filière d'accès au haut niveau (puisque 66% des nageurs présent à Pékin s'entraînaient en Pôle France) ; l'accompagnement au plus près des sportifs. A cela s'est ajouté:

- La volonté affirmée de passer d'une culture de la participation à une culture du résultat
- Et donc ne plus accepter en compétition internationale des athlètes n'ayant pas le niveau pour y jouer un rôle majeur
- La décision de fixer une épreuve de sélection unique à une date compatible avec une préparation cohérente à la compétition internationale
- Le développement d'un secteur recherche et d'aide à la performance afin de mettre en œuvre un travail sur la connaissance et l'évaluation de l'entraînement de haut niveau à destination des nageurs et des entraîneurs.
- Une démarche active de suivi des jeunes athlètes à potentiel

Les richesses de la fédération française de natation sont celles de ces 5 disciplines olympiques, la natation course et l'eau libre, la natation synchronisée, le water polo et le plongeon.

Notre réussite au cours des deux dernières olympiades concerne principalement la natation course, mais aussi la natation synchronisée, à l'image de Virginie DEDIEU, médaillée d'or aux championnats du monde en 2005 et 2007.

Progressivement l'eau libre, le plongeon et à un degré moindre le water polo construisent leur histoire en se plaçant parmi l'élite mondiale et européenne dans les compétitions jeunes et en continuité, au sein de l'élite.

Poser les conditions d'une excellence durable, c'est **pérenniser, élever et densifier le niveau de l'élite et de notre relèvé.**

C'est inculquer une culture des titres, des médailles olympiques, mondiales et européennes. C'est créer les conditions d'une présence régulière parmi les finalistes mondiaux, condition indispensable pour l'accession ultérieure aux podiums.

Les orientations ministérielles liées au PES préconisent d'ailleurs une rigueur accrue des critères d'inscription sur listes ministérielles Cela, associé à l'élévation des exigences de sélection pour les compétitions internationales, des actions collectives de préparation et de suivi plus nombreuses (les stages, les compétitions), concourront aux réussites futures.

L'observation de pays étrangers plus performants que la France semble mettre en évidence un lien fort entre la densification et la stabilité des collectifs de haut niveau et les résultats obtenus au cours des grandes échéances internationales. Cela est d'autant plus vrai pour le water polo et la natation synchronisée qui reposent fortement sur cette stratégie de préparation collective.

Cette notion de densification est renforcée par plusieurs travaux théoriques¹ qui ont mis en évidence que l'accession à une performance experte de haut niveau était plus liée à la qualité et à la quantité de la pratique de haut niveau qu'à l'expression d'un talent qui aurait été détecté très tôt.

¹ (Newell et Rosenbloom, 1981; Ericsson et coll., 1993; Baker et coll., 2002)

B. L'excellence : un dépassement perpétuel.

L'excellence d'aujourd'hui, n'est pas celle de demain !

Aussi, les critères qui définissent l'excellence ne sont jamais définitifs, ce qui conduit ceux qui souhaitent s'inscrire dans une démarche d'excellence à faire preuve d'adaptation continue. La poursuite de l'excellence, n'autorise pas de pause, elle contraint à **un dépassement perpétuel**.

Il est important de différencier **le niveau** d'excellence et **l'attitude d'excellence**. Le niveau d'excellence exprime le niveau sportif visé. Pour nous il s'agit d'atteindre les finales et les podiums internationaux. L'attitude d'excellence consiste à **rechercher perpétuellement à s'améliorer**. Concevoir l'excellence comme telle valorise conjointement le talent sportif et l'attitude de dépassement de soi.

Nous concevons la recherche de l'excellence comme un engagement sur la durée, créatif et passionné mais raisonné et éthique, pour se transformer et concourir au plus haut niveau sportif mondial.

Concevoir cette recherche permanente de l'excellence comme un parcours demande de prendre en compte plusieurs aspects fondamentaux des carrières des sportifs du plus haut niveau.

- Des parcours singuliers : les parcours les plus remarquables et aboutis se sont construits dans la durée. Les itinéraires n'ont pas été linéaires mais composés de différentes étapes ou phases qui sont l'expression autant du développement psycho physiologique pubertaire des adolescents que de leurs histoires individuelles. Ces phases ont le plus souvent été caractérisées par des progressions, mais aussi parfois par des périodes de stagnation voir de régression².
- Des parcours évolutifs : dans un nombre majoritaire de cas, ces parcours se sont déroulés dans plusieurs lieux distincts afin de répondre notamment à l'évolution des besoins de formation et de professionnalisation des athlètes.
- Des parcours complémentaires : nous avons souvent constaté l'efficacité du principe du changement dans la continuité des parcours des athlètes. La continuité dans le travail réalisé, l'engagement de l'athlète et des entraîneurs, le changement conçu comme un enrichissement supplémentaire apporté par de nouvelles situations d'entraînement, de compétition ou d'encadrement³.
- Des parcours spécifiques : d'autres « standards » dans le parcours des athlètes de nos cinq disciplines qui réussissent à haut niveau, ont été déterminés : un accès rapide sur les listes de haut niveau et la longévité de carrière pour l'accès aux podiums.

Enfin, la singularité des parcours des athlètes français médaillés et champions au cours des grandes compétitions internationales nous engage à concevoir des moyens d'accompagnement

² L'exigence de progression doit être continue tout au long du parcours et d'une étape à l'autre. En effet, notre histoire a mis en évidence qu'un soutien fort durant les phases de stagnation était déterminant pour l'accession à la médaille olympique.

³ Aussi pour tenir compte de cette double exigence nous avons déjà commencé à organiser notre filière d'accès au haut niveau au cours des deux olympiades précédentes comme un système dont chacun des éléments (les structures d'entraînement, les collectifs, les actions d'entraînement et de compétition) était lié aux autres par des passerelles ou des aiguillages permettant des parcours diversifiés permettant une acquisition progressive des compétences utiles pour l'accession au plus haut niveau mondial.

toujours plus individualisés et sur mesures en réponse aux besoins et itinéraires singuliers des athlètes⁴.

C. L'homme au centre d'un système d'excellence.

Représenter le parcours d'excellence sportive comme un système permet de mettre en évidence la pluralité des éléments (structures, collectifs, encadrement) et leurs interactions qui induisent une élévation du niveau de performance vers le plus haut niveau mondial.

Il est fondamental de rappeler que les hommes, entraîneurs et sportifs, sont au centre de ce système d'excellence. Ces hommes sont à la poursuite de l'excellence, c'est ce qui les fait vivre (désir/but de la pratique de haut niveau). Dans cette poursuite ils sont en permanence confronté à des contraintes (règles, circonstances, exigences hétérogènes) qui, offrant des résistances, influent sur l'organisation de cette poursuite et ou permettent sa réalisation (puissance/invention).

Aussi, nous affirmons qu'apprendre le haut niveau ce n'est pas percevoir ou comprendre c'est agir avec désir pour atteindre l'excellence. Cette conception oriente directement notre politique, il nous faut susciter le désir d'excellence et structurer des situations de très haut niveau

L'histoire de notre réussite montre indiscutablement que lorsque cette action désirante des hommes vers l'excellence est enrichie humainement, structurellement et culturellement **cela génère une énergie incroyable** qui élève profondément notre niveau sportif.

De ce point de vue une ambition d'excellence durable impose d'imaginer et de mettre en œuvre une nouvelle organisation, de proposer de nouvelles ressources et de nouvelles actions pour répondre au défi mondialisé du sport de haut niveau. Les grandes orientations de cette nouvelle organisation, que nous présentons dans le chapitre ci-après, sont les suivantes:

- Contribuer à la Structuration de la démarche vers l'excellence grâce à la labellisation des clubs.
- Elever et densifier le niveau de l'élite et de notre relève en redéfinissant les exigences de sélection pour les compétitions et actions internationales et en augmentant les actions autour des collectifs et des équipes de France (stages, évaluations, compétitions).
- Moderniser les structures d'excellence actuelles que sont notamment les pôles France et mieux accompagner les clubs engagés dans cette démarche.
- Accompagner, renforcer et élever la formation scolaire, universitaire et professionnelle des athlètes.
- Accompagner le développement continu des compétences des entraîneurs experts.

⁴ A ce propos il n'y a pas pour nous d'opposition entre individualisation et densification de notre élite au même titre qu'il ne pourrait y avoir d'antinomie entre quantité et qualité. Notre réussite passera par la prise en compte des deux dimensions qui s'enrichissent mutuellement, nous concevrons une organisation et nous développerons des moyens en conséquence.

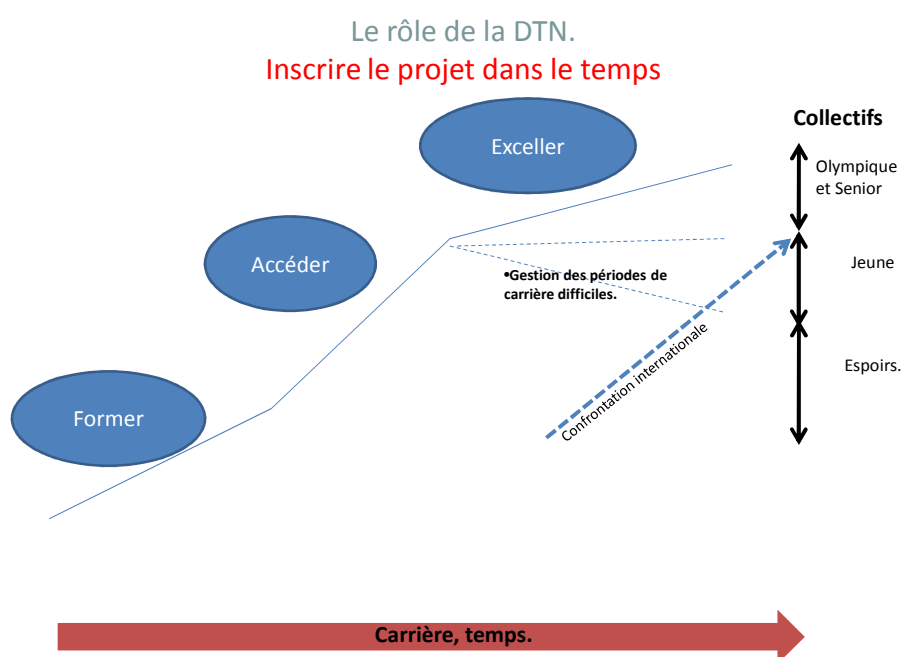
IV. L'organisation du PES

A. Les étapes du PES

Trois étapes sont identifiées :

1. **La formation**, qui est la période de l'accès à la pratique compétitive.
2. **L'accession**, qui est l'étape de l'accès au haut niveau.
3. **L'excellence**, qui est l'étape de préparation aux podiums internationaux.

Elles peuvent être schématisées de la manière suivante :



4. La première étape est celle de **la formation**. C'est la période de l'accession à la pratique compétitive de niveau national. Elle est synonyme de construction de la vocation sportive et d'un début d'aménagement de la scolarité. Les lieux d'entraînement sont **les clubs**. Les sportifs qui évoluent à ce niveau peuvent avoir pour objectif une inscription sur la liste ministérielle des sportifs « Espoirs ». Les collectifs sont identifiés par les comités régionaux qui organisent leur suivi (stages, accompagnement spécifique).
5. La deuxième étape est celle de **l'accès au haut niveau**. Ici, le sportif est déjà inscrit sur la liste ministérielle des sportifs « Espoirs », il poursuit sa progression sportive notamment à travers la confrontation. L'aménagement de sa scolarité est indispensable. Les structures d'entraînement sont soit **les « Pôles Espoirs »** (voir cahier des charges en annexe), soit **les clubs**. Il revient aux régions d'accompagner ces populations de sportifs. Par discipline, un document d'orientation pour la formation et l'entraînement des nageurs de ces catégories d'âge sera réalisé.
6. La dernière étape est celle de **l'excellence**, elle est définie comme étant la période de préparation aux podiums internationaux et d'acquisition d'une culture de la médaille. Elle

doit être envisagée comme un continuum au début duquel figurent les sportifs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en catégorie « jeune » et à la fin duquel les sportifs classés « Senior » et « Elite » représentent l'excellence mondiale. L'exigence de progression et de confrontation doit être continue tout au long de cette étape afin de gagner les quelques places qui séparent le finaliste du médaillé.

C'est donc une période particulièrement délicate, notamment chez les jeunes, car elle implique d'articuler une augmentation très importante de la charge d'entraînement avec le suivi d'une formation scolaire, universitaire et/ou professionnelle. L'une de nos priorités est, par conséquent, de soutenir les athlètes dans ces domaines.

Les lieux d'entraînement de ces sportifs de haut niveau sont les « **pôle France** » et « **pôle France jeune** » ainsi que les clubs. Les collectifs « Jeune », « Senior » et « Londres 2012 », animés par des entraîneurs nationaux, réunissent ces sportifs.

B/ Identification des structures du PES

Préambule :

Les fondements du parcours d'excellence sportive, visent à prendre en compte la diversité des modes de préparation des sportifs. Il s'agit de rendre le PES accessible aux différents modes de formation et de préparation des sportifs de haut niveau dans le cadre d'une exigence forte.

De plus, les exigences du haut niveau sont aujourd'hui tellement élevées et impliquent de tels moyens d'accompagnement que l'addition des moyens d'Etat (structures pôles et cadres d'Etat) et des moyens associatifs (richesse des ressources humaines et matérielles, ressources locales et régionales) se révèle comme une forme d'organisation très performante à condition que cette ouverture s'opère au sein d'un cadre de contractualisation dont l'outil principal est le cahier des charges et son évaluation régulière.

Les clubs, cellules de base de la pratique au sein de la FFN

Nos travaux ont montré que la vocation à l'excellence chez les nageurs se construisait au cœur d'un système d'inter-influence entrant directement en lien avec les constructions dispositionnelles⁵ ayant lieu pendant l'enfance (parents, groupe de pairs) et les processus de socialisation à l'œuvre **au sein des structures de formation de base tels que les clubs.**

Cette **vocation à la compétition puis à l'excellence sportive**, acquise en partie en amont de l'entrée dans les structures permanentes d'entraînement (les pôles), influence considérablement l'adaptation, l'engagement et le maintien ultérieur au sein du parcours d'excellence sportive.

Aussi, il est utile de rappeler que **les clubs affiliés à la FFN ont toujours été les cellules de base de la pratique de la natation**, tant pour l'apprentissage et le loisir sportif que pour l'accès à la compétition, l'accès au haut-niveau et le haut niveau. En effet, dans la très grande majorité des cas, les collectivités locales sont propriétaires des piscines où trois types de publics évoluent: le public (au sens large), les scolaires et les associations. Lieu de vie et de mixité sociale par excellence, ces établissements sportifs connaissent un réel succès. Dès lors, il est difficile d'organiser avec complémentarité au sein d'un même lieu les pratiques de loisirs, de formes et de santé avec les pratiques compétitives en clubs ou en pôle. Pour ces raisons mais aussi pour reconnaître et valoriser

⁵-Les dispositions correspondent à des manières plus ou moins durables, c'est-à-dire propensions, inclinations, penchants, habitudes, tendances, à voir, sentir, agir, penser, parler. (Lahire, B., Portraits sociologiques, Dispositions et variations individuelles.

la qualité de toutes les pratiques offertes au sein de clubs renommés et historiques de la FFN, l'assemblée générale de la FFN a acté la mise en place d'une labellisation des clubs à 5 niveaux :

- Club d'animation (cahier des charges fédéral – labellisation régionale)
- Club de développement (cahier des charges fédéral – labellisation régionale)
- Club formateur (cahier des charges fédéral – labellisation régionale)
- Club national (cahier des charges fédéral – labellisation nationale)
- Club international (cahier des charges fédéral – labellisation nationale)

Cette labellisation, qui démarrera en septembre 2010 et qui doit devenir effective au cours de l'olympiade actuelle, est le fruit d'une volonté de structuration de la fédération française de natation visant à organiser et à structurer au mieux les différents types et les différents niveaux de pratique.

Néanmoins, cette labellisation n'existe pour l'instant que sous la forme de projet. Sa mise en œuvre est prévue en 2010, parallèlement au PES, mais en l'état actuel nous manquons d'éléments pour en mesurer son impact sur les clubs de la FFN et en particulier pour identifier les clubs labelliser susceptibles d'intégrer le PES. Par conséquent, l'opportunité de les intégrer ou non sera étudiée pour l'olympiade 2013-2017 en fonction de l'avancement de ce dossier.

Par conséquent, les structures du PES sont :

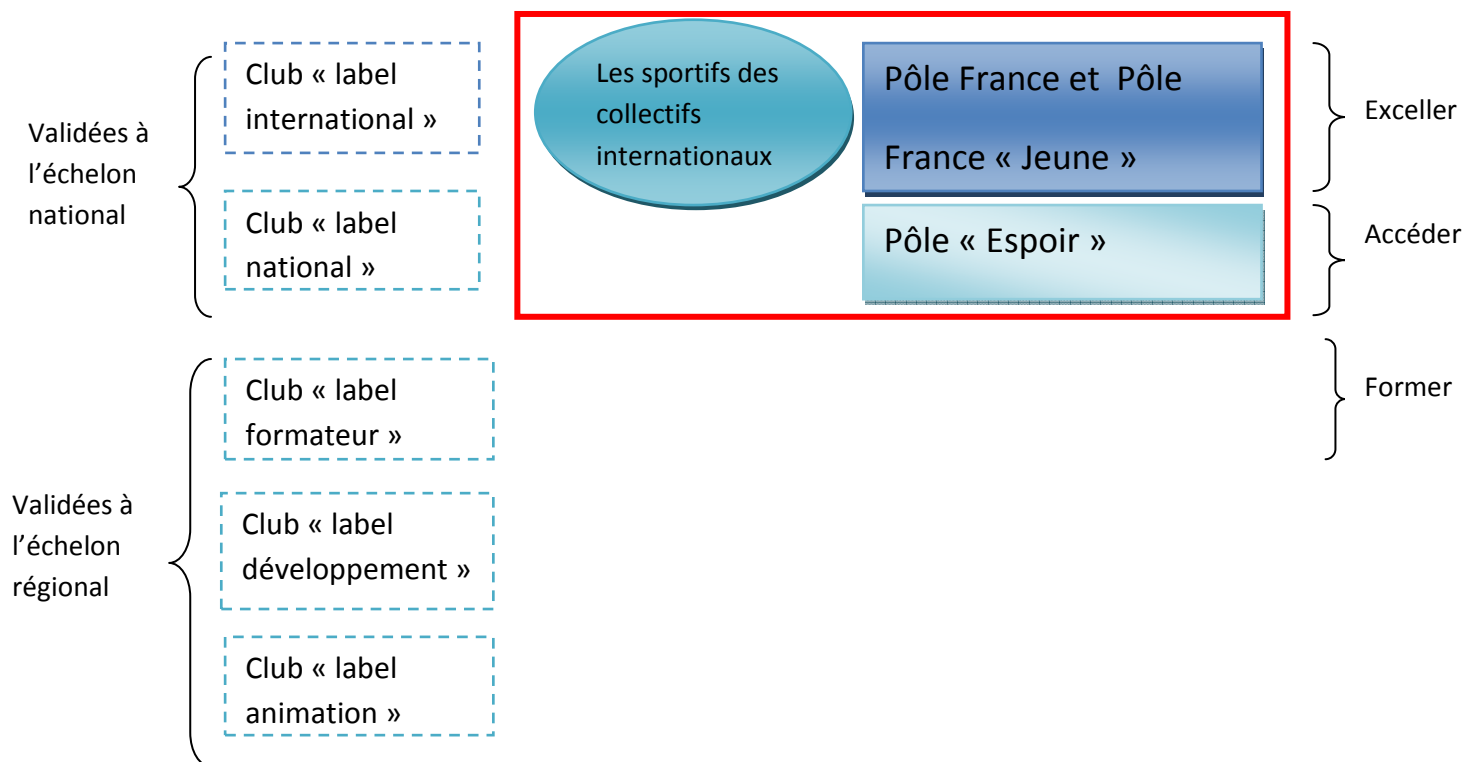
- Les pôles France
- Les pôles France « Jeune »
- Les pôles « Espoirs »

Ces structures dites institutionnelles, sont : soit implantées au sein d'un établissement public et/ou portées par un comité régional, soit implantées au sein d'un club. Toutefois, même dans ce dernier cas l'investissement du comité régional doit être réel. Ces structures font l'objet d'une labellisation annuelle du ministère de la santé et des sports qui s'appuie sur les avis de la direction technique nationale de la FFN, des services déconcentrés et quand il y a lieu des établissements nationaux du Ministère chargé des sports (utilisation commune de la base de données ministérielle). L'assise institutionnelle garantit le soutien et l'accompagnement de l'Etat via un établissement du ministère de la santé et des sports ou d'un comité régional.

S'agissant des CREPS, identifiés comme de véritables pôles ressources dans la nouvelle gouvernance du sport de haut niveau, ils sont des partenaires privilégiés dans la démarche d'excellence et ce, tant pour les sportifs de haut niveau en pôles que hors pôle. En effet, la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de ces établissements, notamment dans les domaines de l'hébergement, du suivi médical, du double projet, mais aussi de l'entraînement et parfois des installations sportives, doivent être appréhendés comme une valeur ajoutée dans notre quête de la performance.

Le schéma suivant résume le positionnement des différentes structures au regard des différentes

LE PES



étapes et précise ce que prends en compte le parcours de l'excellence sportive :

1. Les pôles France: les lieux de culture de la médaille olympique.

Les pôles France (voir cahier des charges en annexe) sont majoritairement constitués **par des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau**. Ce sont les lieux privilégiés d'entraînement **des membres des équipes de France**. L'objectif pour les sportifs au sein de ces structures est d'acquérir la culture de la médaille olympique. Encadrés par des entraîneurs experts, qui peuvent être cadre d'Etat, ils bénéficient notamment des moyens fédéraux accordés par l'Etat dans le cadre de la convention d'objectifs et pour la majorité d'entre eux du soutien d'un établissement national du ministère de la santé et des sports. Le suivi médical, le suivi des études, les soins de récupération et de nutrition, l'évaluation et l'accompagnement scientifique font l'objet d'une attention particulière. Ces structures sont également des centres de ressources techniques en liaison avec les pôles France jeune ou espoirs situés à proximité (constitution d'un réseau). Enfin, les collectifs correspondant à ce niveau de pratique sont les collectifs « Senior » et « Londres 2012 »/Elite.

2. Les pôles France jeune : l'apprentissage de l'excellence

Ils sont majoritairement composés de sportifs inscrits dans la catégorie « Jeune » de la liste des sportifs de haut niveau (voir cahier des charges en annexe). Des sportifs inscrits sur la liste des sportifs « Espoirs » peuvent intégrer ces pôles, mais ils disposent dans ce cas de deux années pour réussir une performance leur permettant de figurer sur la liste des sportifs de haut niveau. L'objectif prioritaire est d'amener ces sportifs vers les finales et podiums des compétitions internationales jeunes et à terme de leur permettre d'intégrer les catégories « senior » ou « élite » de la liste des sportifs de haut niveau. Ces objectifs sportifs doivent s'accompagner d'un aménagement de la

scolarité et d'une attention particulière portée à l'orientation. Encadrés par des entraîneurs experts, qui peuvent être cadre d'Etat, ils bénéficient d'un suivi actif dans les domaines : médical, psychologique, de la kinésithérapie, de l'évaluation et de la recherche. Ces structures sont également centre de ressource technique pour les pôles espoirs situés à proximité. Ces pôles doivent être également accompagnés par les comités régionaux.

Ils disposent notamment de moyens financiers fédéraux attribués par l'Etat dans le cadre de la convention d'objectifs. Le collectif correspondant à ce niveau de pratique est le collectif « Jeune ».

3. Les pôles espoirs : les lieux de l'accession au haut niveau

Les pôles espoirs (voir cahier des charges en annexe) ont pour objectif ambitieux **de transformer la densité du haut niveau régional en haut niveau national et international**. Il s'agit de faire progresser des nageurs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs « Espoirs » à un niveau permettant leur inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en catégorie « Jeune ». Ces structures, à périmètres régional ou interrégional, regroupent des sportifs inscrits en « Espoirs » et peuvent accueillir des sportifs inscrits sur la liste ministérielle des « partenaires d'entraînement » pour 1/4 de l'effectif. Le cahier des charges impose une intégration des athlètes au sein de la liste des sportifs de haut niveau en catégorie « Jeune » dans les deux années succédant à l'intégration en pôle. Pour ce qui concerne les partenaires d'entraînement ces derniers devront dès la première année réaliser les performances leur permettant d'être inscrits sur la liste des sportifs « Espoirs ». Ces pôles doivent être d'initiative régionale ou pour le moins soutenus par les comités régionaux qui œuvrent pour mobiliser les partenaires institutionnels locaux. Ils pourront bénéficier de l'appui des pôles France et des pôles France Jeune constitués en réseau de proximité géographique. Les pôles espoirs sont à assise institutionnelle ou associative, c'est-à-dire qu'ils bénéficient de l'accompagnement soit d'un établissement du ministère de la santé et des sports, soit d'un comité régional, soit des deux. Comme au sein des pôles France Jeunes les aménagements au sein des établissements scolaires permettent une scolarité de qualité. Encadrés par des entraîneurs expérimentés, qui peuvent être des cadres d'Etat, ils bénéficient également d'un encadrement compétent dans les domaines du suivi médical et de kinésithérapie, de l'accompagnement psychologique et de l'évaluation. Ces structures ne bénéficient pas du financement fédéral apporté par l'Etat dans la convention d'objectifs mais peuvent se voir attribuer des subventions par les services déconcentrés du ministère de la santé et des sports et les collectivités territoriales.

Les pôles institutionnels historiques : L'INSEP et Font-Romeu

En ce qui concerne spécifiquement l'INSEP et Font Romeu et eu égard au partenariat historique entre la fédération française de natation et ces deux établissements d'Etat, définir le modèle du PES impose une considération particulière pour ces deux structures.

L'excellence répond notamment à des exigences liées à l'environnement de l'athlète et à ses conditions de pratiques. Ainsi, l'INSEP, établissement dédié au sport de haut niveau est singulier dans le modèle du sport français et la fédération française de natation souhaite continuer à s'appuyer sur ce partenariat de grande qualité pour mener à bien sa stratégie de réussite au haut niveau. Aujourd'hui, l'INSEP, c'est quatre pôles France, en natation synchronisée, plongeon, water-polo et natation course et dix cadres techniques d'Etat.

La structure de Font Romeu, présente actuellement une spécificité natation course avec l'existence d'un pôle France et d'un pôle Espoirs, encadrés par trois cadres d'Etat. Cette proximité

entre les deux entités est une valeur ajoutée concourant aux excellents résultats obtenus lors de la précédente olympiade.

De fait, les compétences sportives, pédagogiques et structurelles induisent au sein de la direction technique nationale une attention particulière et il est de notre responsabilité collective de pérenniser ces environnements.

4. Dispositif d'accompagnement des sportifs hors pôle

Ces sportifs de haut niveau, membre des collectifs : « Londres 2012 », « Senior » et identifiés de niveau mondial ainsi que « Jeune » (relève internationale) bénéficient d'un accompagnement au titre de leur appartenance à ces collectifs d'une part sous la forme de stages d'entraînement, d'aide à la performance et d'évaluation, et d'autre part sous la forme d'une participation financière intitulée : « aide à la préparation sportive individuelle » directement adressée au club où s'entraîne le sportif.

C. Les collectifs internationaux (voir annexes par discipline)

L'objectif des collectifs est d'identifier et de réunir des athlètes d'un même niveau de performance afin d'une part, de les préparer aux échéances internationales les plus proches et d'autre part, de détecter les forts potentiels pour leur transmettre, par l'organisation de regroupements réguliers, une culture du haut niveau et de l'excellence qui leur permettra de progresser et de s'exprimer au plus haut niveau...vers la médaille olympique. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec un réel engagement du sportif qui doit adhérer totalement au processus de préparation mis en place par la DTN.

D. Les sportifs

1. Accompagner l'excellence du double projet

L'objectif doit toujours être d'associer l'excellence sportive à l'excellence de formation. L'accompagnement du double projet doit être une réalité culturelle forte. La fédération française de natation est profondément attachée à cette vision et il convient, à chaque fois, d'insister sur cette double exigence, éducative et sportive.

Pour les cinq disciplines de la FFN le parcours sportif des membres des collectifs « Jeune » s'effectue parallèlement à des études secondaires. Durant cette période, l'objectif est d'intégrer progressivement le cercle des meilleurs sportifs mondiaux. Une telle progression est conditionnée à une augmentation des charges d'entraînement pouvant atteindre progressivement 25 à 30 heures hebdomadaires. De ce point de vue il est de notre responsabilité de toujours garder à l'esprit que la pratique intensive chez les populations adolescentes de haut niveau des disciplines de la FFN implique un double emploi du temps générant une fatigue importante, des problèmes de santé éventuels et comme corollaire parfois, des difficultés scolaires. Aussi, pour l'institution la gestion des temps de vie et l'optimisation maximale des différents temps scolaire, sportif, de repos et de loisir apparaissent comme des facteurs fondamentaux dans l'intériorisation et l'acceptation du système de

contraintes imposé pour accéder à l'élite sportive. Cela suppose des moyens d'encadrement scolaire adaptés et performants (nombre d'élèves par classe, méthodes pédagogiques). Cela suppose aussi un encadrement médical, de kinésithérapie et de suivi psycho pédagogique disponible et fréquent⁶.

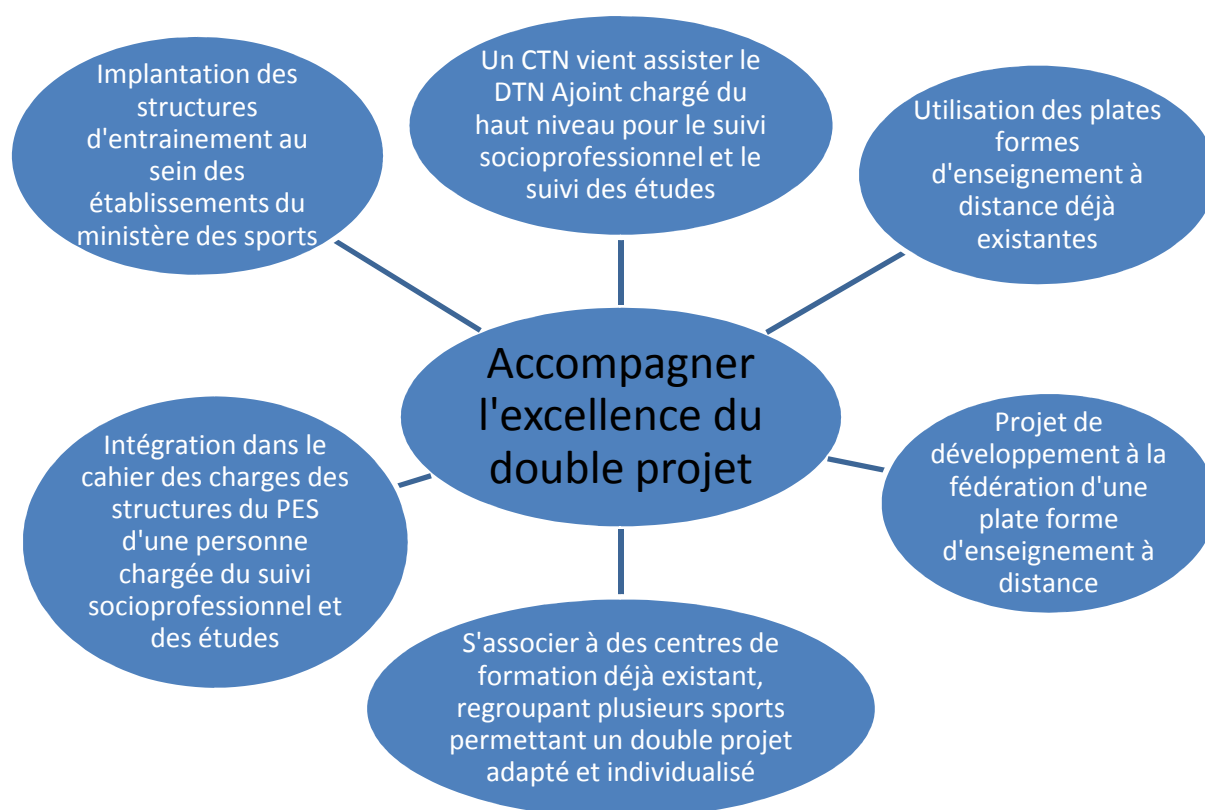
Au-delà des études secondaires le système universitaire français doit être valorisé à l'instar des grandes nations sportives comme les Etats Unis et l'Australie. L'obtention du baccalauréat coïncide approximativement avec l'accession aux échéances internationales séniors (championnats d'Europe, du Monde et Jeux Olympiques). Les nageurs se retrouvent souvent pris dans des échéances sportives et connaissent des difficultés à mettre en place un projet d'orientation professionnel de qualité.

Aussi la fédération française de natation a pour ambition d'accompagner au mieux les sportifs visant l'excellence du double projet professionnel et sportif. **Les mesures de cet accompagnement, que nous souhaitons mettre en œuvre au cours de la prochaine olympiade sont les suivantes:**

- La création d'un poste de CTN intégré au sein du département du sport de haut niveau de la FFN (nouvelle appellation du « bureau de la vie de l'athlète » à compter de septembre 2010) et chargé du suivi scolaire et socioprofessionnel. Il viendra se positionner auprès du directeur technique national adjoint chargé du haut niveau déjà impliqué dans cette fonction.
- L'identification au sein du cahier des charges des structures du parcours d'excellence sportive, d'une personne chargée du suivi des études.
- L'implantation préférentielle des structures du parcours d'excellence sportive au sein d'établissements nationaux du ministère chargé des sports (l'INSEP et les CREPS) ou identifiés comme tels, déjà dotés de dispositifs d'accompagnement du double projet.
- Etudier la possibilité, pour les structures qui ne sont pas implantés au sein d'établissements du ministère chargé des sports, de créer ou de s'associer à des structures de formation, regroupant plusieurs sports permettant un double projet adapté et individualisé.
- L'utilisation de plates formes d'enseignement à distance déjà existants sur les établissements du ministère de la santé et des sports et le développement au sein de la fédération, de son propre dispositif, dans le cadre de la création de son institut de formation.

⁶ Nos travaux ont mis en évidence que les sportifs sont souvent amenés à passer par des hauts et des bas en fonction de leur motivation, de leurs résultats, des pressions qu'ils peuvent ressentir, si certains peuvent trouver un soutien moral auprès de leurs parents leur donnant le courage de progresser et la patience de persévérer, d'autres avec des parents plus extérieurs à la complexité de l'évolution des performances en natation et des périodes de stagnation offriront à leur enfant une porte ouverte de sortie.

Ces mesures sont résumées sur le schéma qui suit :



2. Critères d'attribution des aides personnalisées ⁷

La condition préalable pour qu'un sportif de haut niveau puisse percevoir des aides personnalisées est la signature **d'une convention établie entre la fédération et le sportif (voir annexe)**.

Les aides personnalisées sont attribuées selon les modalités suivantes :

■ Manque à gagner :

L'aide forfaitaire : elle est versée aux athlètes classés « Elite » et « Senior ». Le sportif perçoit cette aide à condition d'être toujours engagé dans une pratique de haut niveau.

L'accompagnement dans le double projet : Cette aide correspond à une participation accordée aux sportifs « Elite » et « Senior » ou « reconversion » pour : les frais de scolarité, l'hébergement, le transport (pour les plus éloignés du domicile familiale) et l'achat de matériel notamment.

Employeur : sommes versées aux employeurs de sportifs en complément de la contribution financière d'une DRJSCS dans le cadre d'une CIP déconcentrée.

⁷ Dans l'attente des conclusions de la commission (MSS, CNOSF...) travaillant sur ce sujet, nous avons conservés le système mis en place au cours de la précédente olympiade.

- **Aide sociale** : Elle peut être versée sur la base d’une demande de l’intéressé(e), inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau, et sur justificatif de revenus afin de pallier temporairement à une situation financière ou sociale difficile.
- **Primes à la performance** : Sommes versées à la suite de performances réalisées à l’occasion des compétitions de références Senior en bassin de 50 m (CE, CM et JO). Elles sont exclusivement réservées aux podiums.

La FFN s’est engagée, depuis 2002, à octroyer des primes pour les résultats obtenus dans ces compétitions de référence internationale afin de compléter le dispositif du ministère de la santé et des sports. Ainsi, elle participe en apportant une somme identique pour les places de podiums et ajoute des primes jusqu’à la 8^{ème} place des épreuves individuelles et la 5^{ème} place des épreuves collectives sur ses propres ressources. Quand le championnat d’Europe se déroule la même année que les championnats du Monde ou les Jeux Olympiques, il n’y a pas de primes pour les places de finalistes (4 à 8).

Sportifs inscrits en pôle France et France jeune

Les sportifs de haut niveau inscrits dans ces structures bénéficient d’un remboursement de leurs frais d’hébergement à hauteur de 80% dès lors qu’ils sont hébergés au sein d’un établissement public national du ministère chargé des sports (INSEP, CREPS) ou dans une structure associée.

Enfin, le DTN se réserve la possibilité d’utiliser les aides personnalisées pour aider de manière exceptionnelle, un sportif de haut niveau (inscrit en catégorie « Jeune » notamment), présentant un potentiel sportif de grande valeur et parallèlement engagé dans des études engendrant des dépenses importantes et/ou nécessitant des aménagements particuliers.

3. Listes ministérielles : critères et quotas

Catégorie	Critères	Quotas (5 disciplines)
Elite	Définis par la CNSHN (voir en annexe)	
Senior	Voir en annexe par discipline	126
Jeune	Voir en annexe par discipline	230
Espoirs	Voir en annexe par discipline	550
Partenaire d’entraînement	Voir en annexe par discipline	50

E. Les cadres du PES

Nous l'avons écrit précédemment, les hommes sont au centre de notre dispositif. Permettre l'éclosion des talents, transmettre une culture de l'excellence, former et préparer notre élite pour la confrontation internationale n'est possible que si nous pouvons nous appuyer sur la qualité de nos cadres : techniciens, entraîneurs et éducateurs notamment :

■ **Le Directeur Technique National**

Il est le responsable du Parcours de l'Excellence Sportive aux plans pédagogique et technique. Il en est le référent auprès du Ministère de la Santé et des Sports et de la Fédération Française de Natation. Il détermine les orientations stratégiques en matière de haut- niveau et définit l'accompagnement humain et financier des structures du PES.

■ **Le Directeur Technique National Adjoint chargé du haut niveau**

Il organise, évalue et coordonne le suivi des structures du PES. Il est également chargé du suivi socioprofessionnel des sportifs de haut niveau.

■ **Le Directeur Technique National Adjoint chargé de la formation et du développement**

Il rassemble les compétences techniques et pédagogiques fédérales au service de la formation des athlètes de haut- niveau. En relation avec les services déconcentrés, les établissements nationaux, les Ecoles Régionales de Formation aux Activités de la Nation, il coordonne les plans de formations réservés aux athlètes de haut- niveau.

■ **Le Directeur Technique National Adjoint chargé du secteur équipement**

La stratégie fédérale en matière d'équipement doit être liée à cette démarche d'excellence. Le DTNA chargé du service équipement travaille sur les modèles économiques et technologiques les plus favorables pour répondre aux exigences de la préparation du haut- niveau.

■ **Le CTN chargé du suivi socioprofessionnel et des études (à créer)**

Il a pour mission notamment d'assister le DTNA chargé du haut niveau dans le domaine du suivi socioprofessionnel et des études ainsi que dans le suivi des structures du PES.

■ **Les adjoints au DTN, un par discipline (5)**

Au sein de la direction technique nationale, ils sont les référents du PES de leur discipline. En relation avec le DTNA chargé du haut niveau, ils suivent les différentes structures validées et les évaluent annuellement. Ils animent, coordonnent et accompagnent leur réseau de cadres investis dans le PES.

■ **Un adjoint au DTN chargé de la recherche**

Il apporte les compétences de son service en matière d'évaluation et d'aide à la performance pour les structures validées. Il participe à la veille internationale et à la mise en œuvre de contenus de formation en direction des entraîneurs des structures du PES.

■ **Les cadres techniques d'Etat, responsables de pôle**

Ils sont les interlocuteurs privilégiés de la direction technique nationale. Ils veillent particulièrement : Au respect du cahier des charges, à la mise en place d'un projet de formation et/ou d'insertion professionnelle des sportifs du pôle. Ils s'assurent du respect des exigences légales relatives à la surveillance médicale des sportifs. Ils représentent le DTN auprès des partenaires institutionnels locaux. Ils transmettent à la direction technique nationale les documents relatifs au bon fonctionnement du pôle (fiche de suivi des athlètes, calendrier, budget prévisionnel...).

■ **Les cadres techniques d'Etat coordonnateur régionaux**

Au-delà de leurs nombreuses missions liées à leur statut et à la politique fédérale ils sont le relais du DTN pour l'application des directives techniques. Dans le cadre du PES et plus particulièrement en ce qui concerne les structures, ils accomplissent des missions d'observation, d'analyse, de conseil et d'expertise.

■ **Les entraîneurs des structures**

Leur mission première est de transmettre aux sportifs, au travers d'une passion partagée pour la discipline pratiquée, la rigueur et la culture de l'excellence indispensable à la réussite au plus haut niveau. Ils entraînent et préparent les sportifs en tant qu'éducateurs respectueux de l'éthique et de la morale. Ils sont accompagnés dans leur travail par les départements formation et recherche.

■ **Les entraîneurs nationaux et les responsables des Collectifs internationaux**

En relation avec le DTNA chargé du haut-niveau, les ADTN de chaque discipline, ils assurent le suivi des nageurs ciblés. Les plans d'actions et les structures d'entraînement du PES sont les leviers opérationnels sur lesquels ils s'appuient afin de contribuer à élever le niveau d'excellence des athlètes et des sites.

(NB : les fonctions de chaque cadre du PES évoquées ici ne sont pas exhaustives)



V. Le PES par discipline

A. Le plongeon

Aujourd'hui, l'excellence se fait à l'INSEP, seule structure réunissant les compétences liées aux exigences compatibles avec le haut niveau. L'encadrement est assuré par un entraîneur national, encadrement qui a été renforcé depuis septembre 2009 par un Conseiller Technique National.

Quelques contraintes sont encore présentes aujourd'hui, notamment celle liée à l'unité de lieu. En effet, dans l'attente de la reconstruction de l'équipement qui a brûlé en 2008 les plongeurs et entraîneurs se déplacent régulièrement sur la structure de Montreuil.

Le PES en plongeon prévoit l'ouverture, en septembre 2010 de deux **pôles France « jeune »** : l'un est envisagé à **Rennes** coordonné par un Conseiller Technique et Sportif, l'autre à **Strasbourg** coordonné par un entraîneur soutenu par la FFN et le Comité Régional d'Alsace. Ces deux villes disposent d'installations adaptées à la pratique du haut niveau et ces structures devront se mettre en conformité avec le cahier des charges au plus tard pour septembre 2011 (notamment pour la qualité de leur effectif).

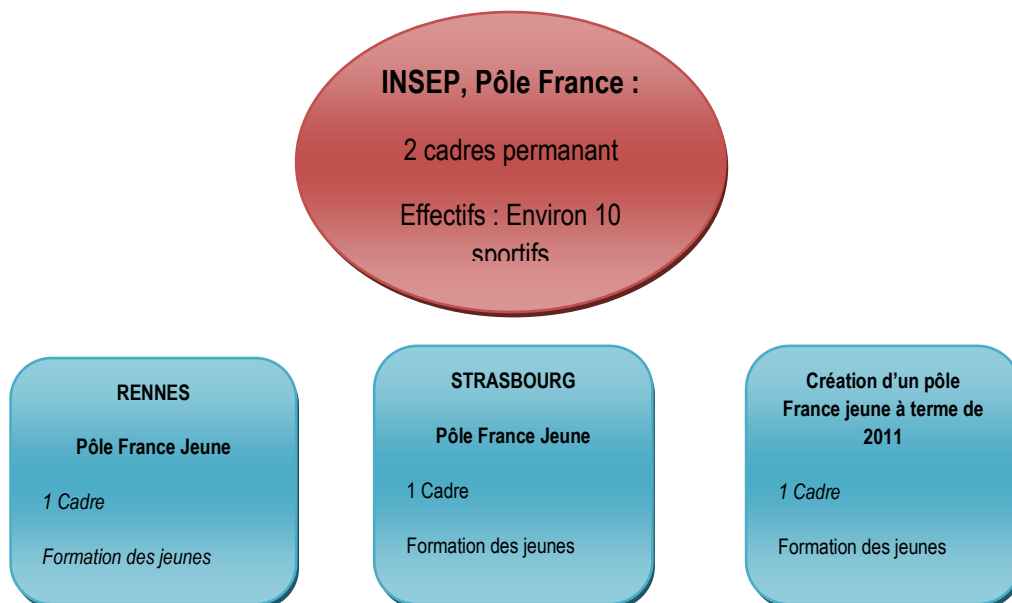
A l'horizon 2011-2012, une troisième structure institutionnelle pourrait voir le jour sur le territoire.

Enfin, une partie du « recrutement » se fait auprès des gymnastes qui ne comptent pas poursuivre leur carrière dans cette discipline. Des membres actuels de l'équipe de France ont suivi ce chemin. Cette réorientation sportive se fait en bonne entente avec l'encadrement de la gymnastique. A l'INSEP, les techniciens de la FFG proposent aux gymnastes dont la situation est adaptée, d'essayer le plongeon. Au cours de l'olympiade, les relations entre la FFN et la FFG seront renforcées et normalisées dans ce domaine.

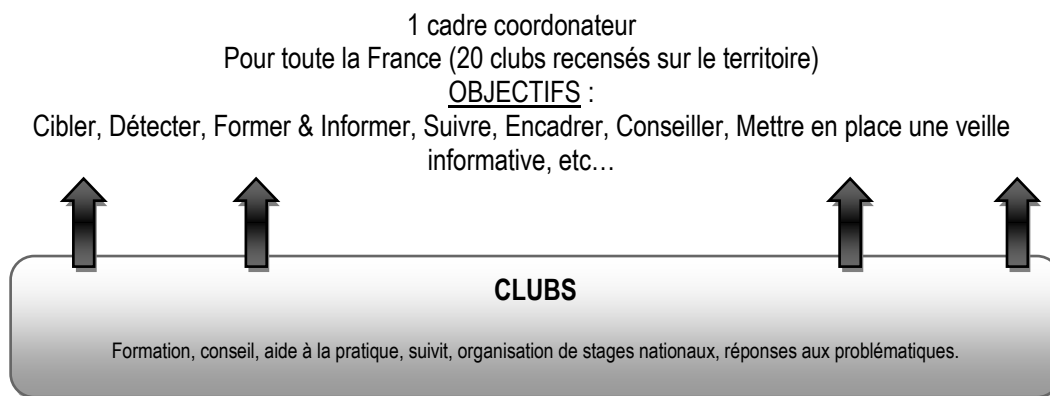
La stratégie du plongeon est représentée dans le schéma suivant :

Plongeon

Préparation des podiums internationaux



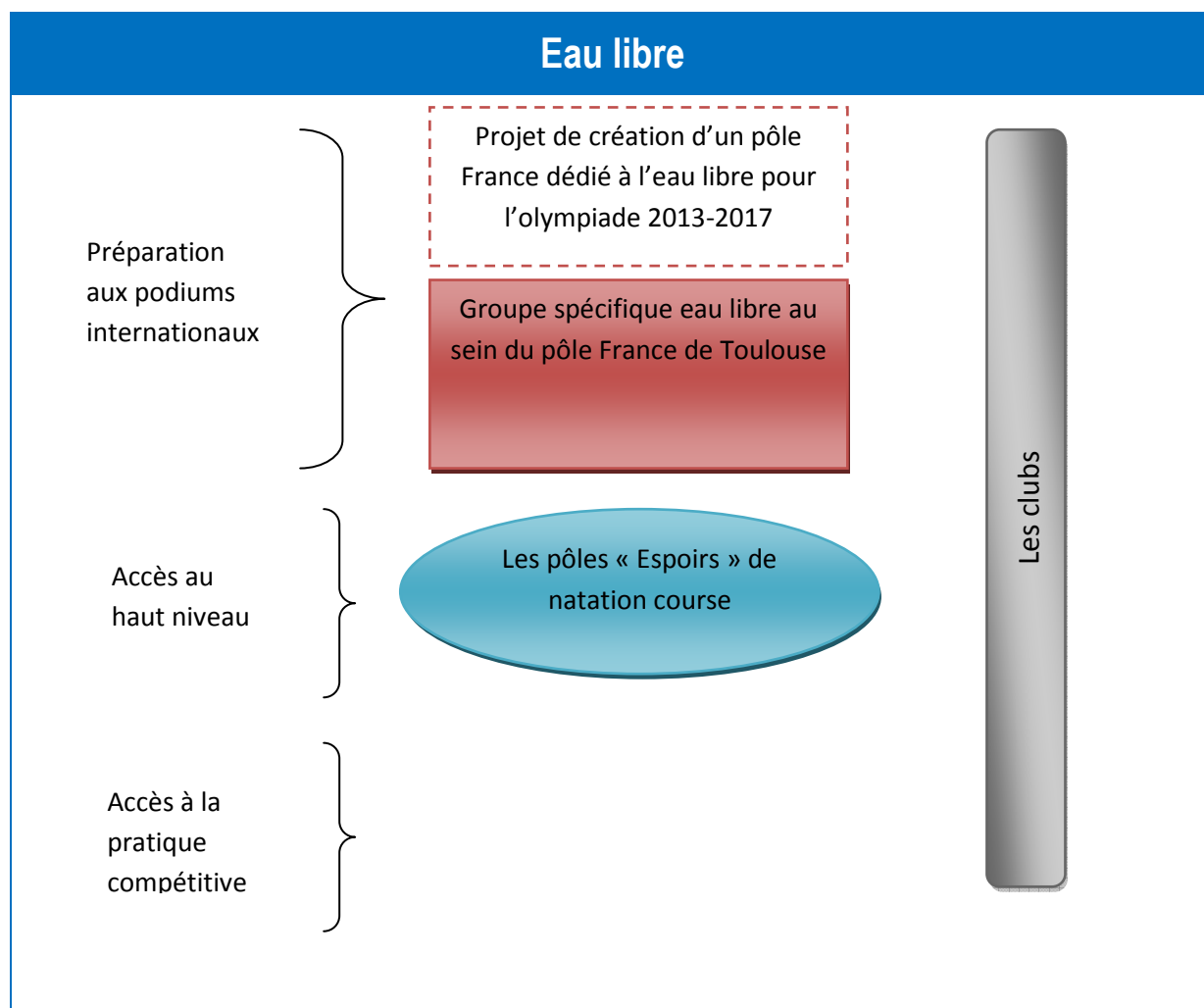
Accès à la pratique compétitive



B/ L'eau libre

Discipline olympique depuis l'inscription au programme des Jeux Olympiques de 2008 de l'épreuve du 10 Kilomètres, l'eau libre n'est pourtant pas une discipline nouvelle. Depuis plusieurs années, elle est pratiquée par nos licenciés sur le territoire national et les meilleurs d'entre eux se sont distingués au niveau international. Ils sont nageurs de demi-fond et s'entraînent dans les clubs ou au sein des pôles de natation course. L'ambition pour le futur PES de l'eau libre, est la création d'un **pôle France « eau libre »** dans un lieu qui permette une **pratique diversifiée (piscine, mer, lac, rivière)** et qui réunisse les meilleurs sportifs de cette discipline voir du demi-fond natation course. Parallèlement à la création de cette structure dédiée, il est prévu, d'intégrer un groupe spécifique « eau libre » au sein du pôle France natation course de Toulouse.

Le schéma suivant résume la stratégie de l'eau libre :



C/ Le water polo

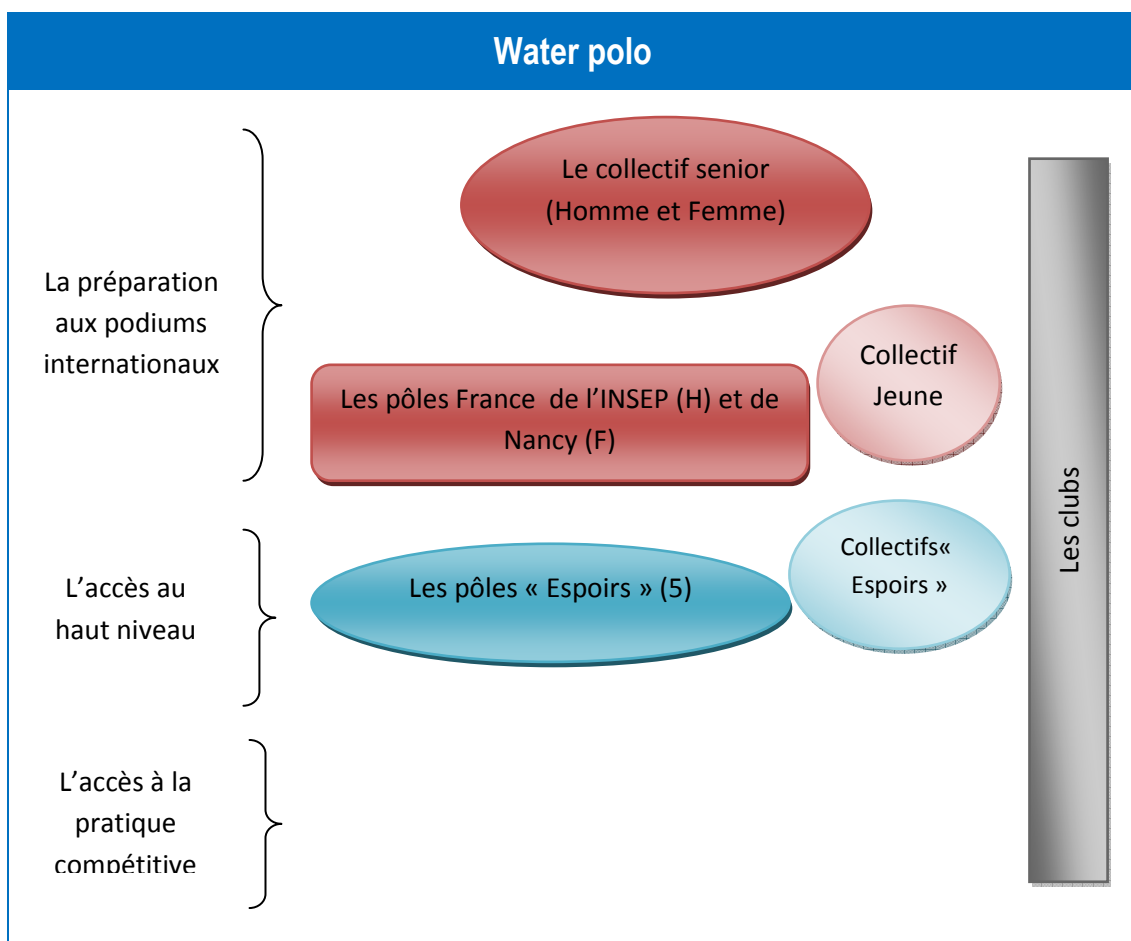
Dans le PES du Water polo la préparation aux podiums internationaux est représentée par :

- **Le collectif Senior dames et messieurs** et la volonté de réunir les sportifs de ces collectifs sur des périodes de regroupements nationaux plus longues (par exemple 100 jours en 2009 pour les hommes) et favorisant le travail sur les stratégies collectives.
- **Les pôles France , masculin de l'INSEP et féminin de Nancy** qui participent efficacement à cette préparation à l'excellence. Dans ce cadre le projet, déjà évoqué, de bassin au sein du CREPS de Nancy, serait un élément dynamisant de l'accès à l'excellence.

S'agissant de l'étape de l'accès au haut niveau, elle est représentée par :

- **Les pôles espoirs** : la mise en place de ces derniers est récente et il est encore difficile d'en mesurer les effets. Toutefois, ils continueront d'exister dans le PES à deux conditions :
 - que le pôle Espoirs soit fortement soutenu par le comité régional (dynamique régionale)
 - que le flux attendu vers le niveau supérieur soit une réalité.
- **Les championnats de France des clubs « Elite garçon » et « N1 filles »** doivent être le reflet objectif de la dynamique initiée par les PE.

Le schéma suivant résume la stratégie du Water-polo :



D/ Natation course :

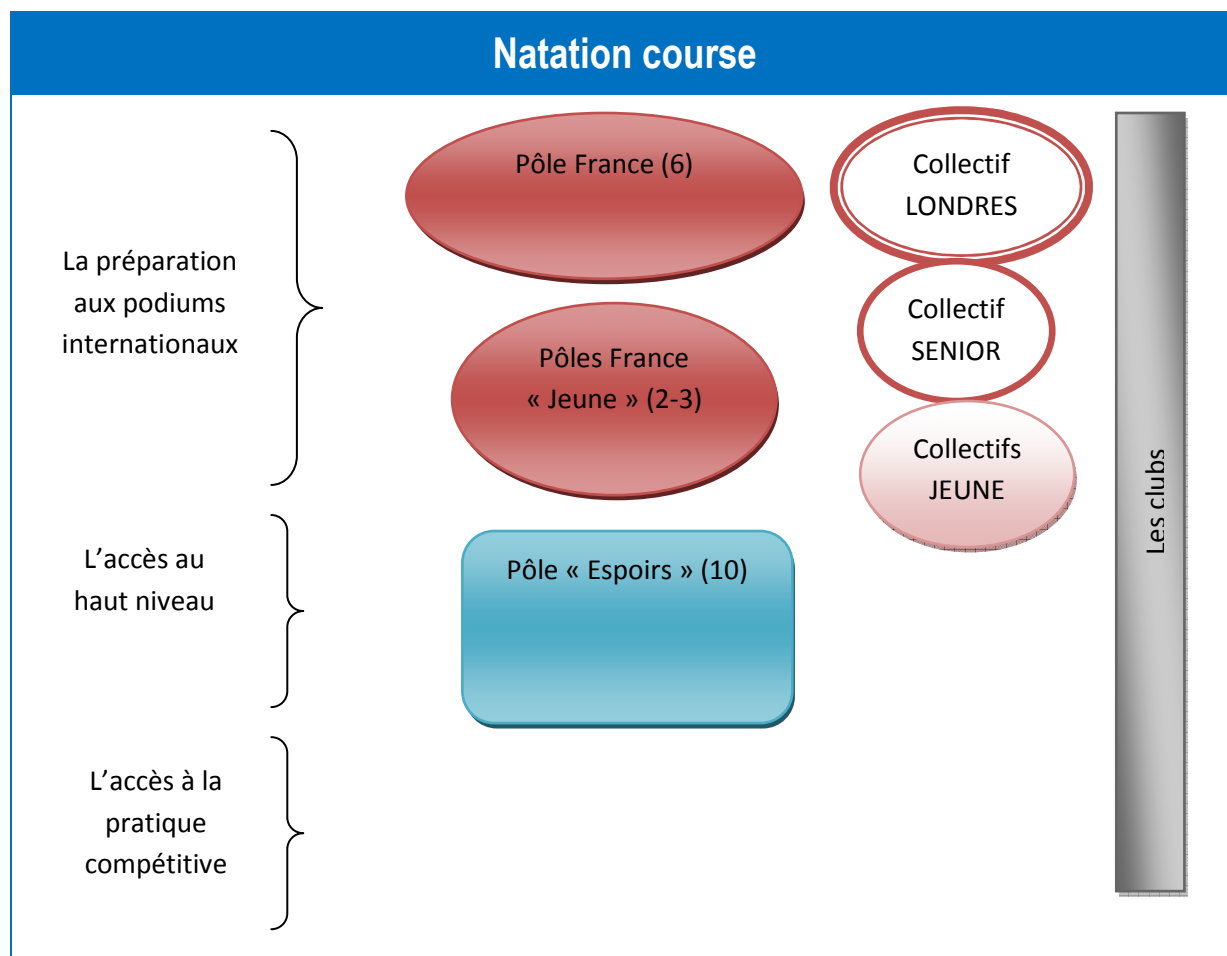
Notre démarche du PES s'inscrit dans un esprit d'excellence à chaque niveau. D'une part le pôle France pour répondre, au regard d'un cahier des charges, aux exigences du très haut- niveau, et d'autre part , soit sur le même site qu'un pôle France, soit en un lieu différent, un pôle France jeune (cahier des charge spécifique) qui serait en partenariat institutionnel avec un pôle France.

En effet, il nous semble que la proximité de ces deux entités renforce la notion de parcours vers l'excellence et fixe des objectifs de progression (structurels et sportifs) clairement identifiés. En aval de ces structures, le pôle espoir, porté par une volonté forte des acteurs locaux (comité régional, collectivités) doit permettre de mutualiser et fédérer les moyens régionaux nécessaires à l'accompagnement d'une population ciblée.

Pour que la réussite et la lecture de ce système multi- niveaux soit optimale, les populations d'athlètes inscrits dans le PES devront être identifiées au plus près de la réalité du haut- niveau et de l'accès au haut-niveau. En cela, les collectifs internationaux, leur accès et leur suivi seront un atout majeur de la compréhension du Parcours. Il ne peut y avoir de réussite vers l'excellence sans un accompagnement des populations cibles présentant les plus fortes potentialités. Dans ce cadre, les populations concernées par les pôles espoir seront celles d'un « parcours de l'excellence sportive régionale » permettant d'établir un lien structurel et sportif, d'une part avec les clubs au plan régional et d'autre part avec les structures du PES.

Ici, l'encadrement (entraîneurs, dirigeants, acteurs scolaires, cadres techniques) joue un rôle majeur. Il doit répondre à une démarche d'objectifs clairement axées sur cette « culture de la médaille » pour se développer et se renforcer à chaque instant et sur chaque site concerné. La qualité de l'encadrement est une valeur ajoutée au moteur de l'excellence, celle des hommes qui sont au centre du système dont il convient d'optimiser les indéniables qualités face aux exigences imposées par l'incontournable réalité du haut- niveau.

Le schéma suivant résume la stratégie de la natation course :



E. La natation synchronisée :

Pour reconquérir le haut niveau dans les épreuves olympiques, la Natation Synchronisée doit répondre à la contrainte forte d'une performance collective. L'analyse du plus haut niveau international nous indique que l'âge cumulé des nageuses de chaque équipe tend à diminuer au fur et à mesure que l'on descend dans le classement.

Les médaillées aux JO de Pékin présentent en duo comme en équipe un facteur commun :

- la longévité de la carrière internationale des nageuses.

Le décalage entre le niveau actuel de la France et le temps nécessaire pour atteindre un résultat permettant une qualification olympique entretient un « turn-over » trop important des membres du collectif senior.

Pour lever ce frein majeur, l'objectif est donc de se doter des moyens permettant de former à l'échéance 2012 une relève forte de l'Equipe de France Junior et d'augmenter les dispositifs de préparation du collectif senior pour accélérer la progression déjà observée.

Le pôle France senior de l'INSEP, structure phare du PES accueillant les meilleures nageuses françaises âgées de 18 ans et plus, reste le lieu de préparation des grands rendez-vous internationaux. La progression significative des résultats de ces nageuses conforte les choix techniques autour de ce collectif.

Ainsi, le pôle France de l'INSEP ne s'adresse qu'aux meilleures nageuses ayant apporté la preuve de leur niveau, de leur engagement dans la durée, de leur capacité d'évolution.

Toutes les conditions pour garantir et faire fructifier les conditions de réalisation d'un projet de haut niveau ambitieux (environnement, encadrement expert, suivi socioprofessionnel, valorisation des nageuses...) doivent être réunies et s'améliorer pour augmenter la pérennité d'un groupe performant.

Formation complète, individuelle et collective de la nageuse

Hormis sur le Pole France de l'Insep, l'aspect collectif de la discipline implique un lien fort entre le projet individuel et le projet du club qui garantit la formation complète de la nageuse vers le haut niveau quelque soit l'appellation de la structure (pôle ou club). **Ainsi aucune structure hors cadre ne peut intégrer le PES de cette discipline.**

Une démarche à consolider:

Les premiers effets de la mise en place récente de la filière (2005) commencent à se faire sentir en termes de résultats sur les collectifs minimes et juniors.

L'élaboration du PES est une opportunité pour consolider la démarche engagée dans la rénovation de la filière en 2005.

- Renforcer la dynamique de concurrence entre les structures de même niveau
- Renforcer la notion de réseau et affiner le rôle des structures qui se démarquent par leur efficacité dans la catégorie junior
- Renforcer la structuration institutionnelle et opérationnelle en définissant et en ciblant les moyens de l'accompagnement des athlètes et des structures (double projet, encadrement, médical, équipement ...)
- Inscrire le PES dans une démarche de contraintes visant à densifier la population des nageuses à potentiel sur l'ensemble du territoire.

Objectifs ciblés: optimiser la collaboration et soutenir la progression des athlètes et des structures qui produisent régulièrement les nageuses du collectif Juniors. Il convient d'organiser les conditions pour que ces structures du PES puissent partager une culture de la performance et de la préparation, afin d'optimiser les résultats de l'équipe de France junior.

Enjeu: un collectif « relève » fort en 2012

Une relève forte en 2012 implique d'accompagner un effectif de 10 à 15 nageuses vers un niveau de performance et de contraintes contribuant à réduire l'écart entre le niveau junior et le niveau senior.

Dans un premier temps, la stratégie est donc d'optimiser la collaboration avec les structures concernées pour en faire des partenaires opérationnels. Ces structures doivent s'inscrire dans l'exigence d'une préparation contribuant à élever les résultats de l'équipe de France junior. A terme la pertinence d'un projet « Pôle France juniors » sera évalué.

Ce collectif relève sera opérationnel sous la forme de rassemblements réguliers sur l'INSEP.

Ceux-ci permettront de renforcer la nature des échanges autour de projets communs.

La rénovation des critères d'entrée en liste « Jeune » vise à soutenir le projet sportif des nageuses engagées dans les compétitions « juniors » et susceptibles d'intégrer le pôle France senior. Une corrélation forte est attendue entre l'accès au collectif « juniors » et le collectif senior.

Implication athlètes et encadrement

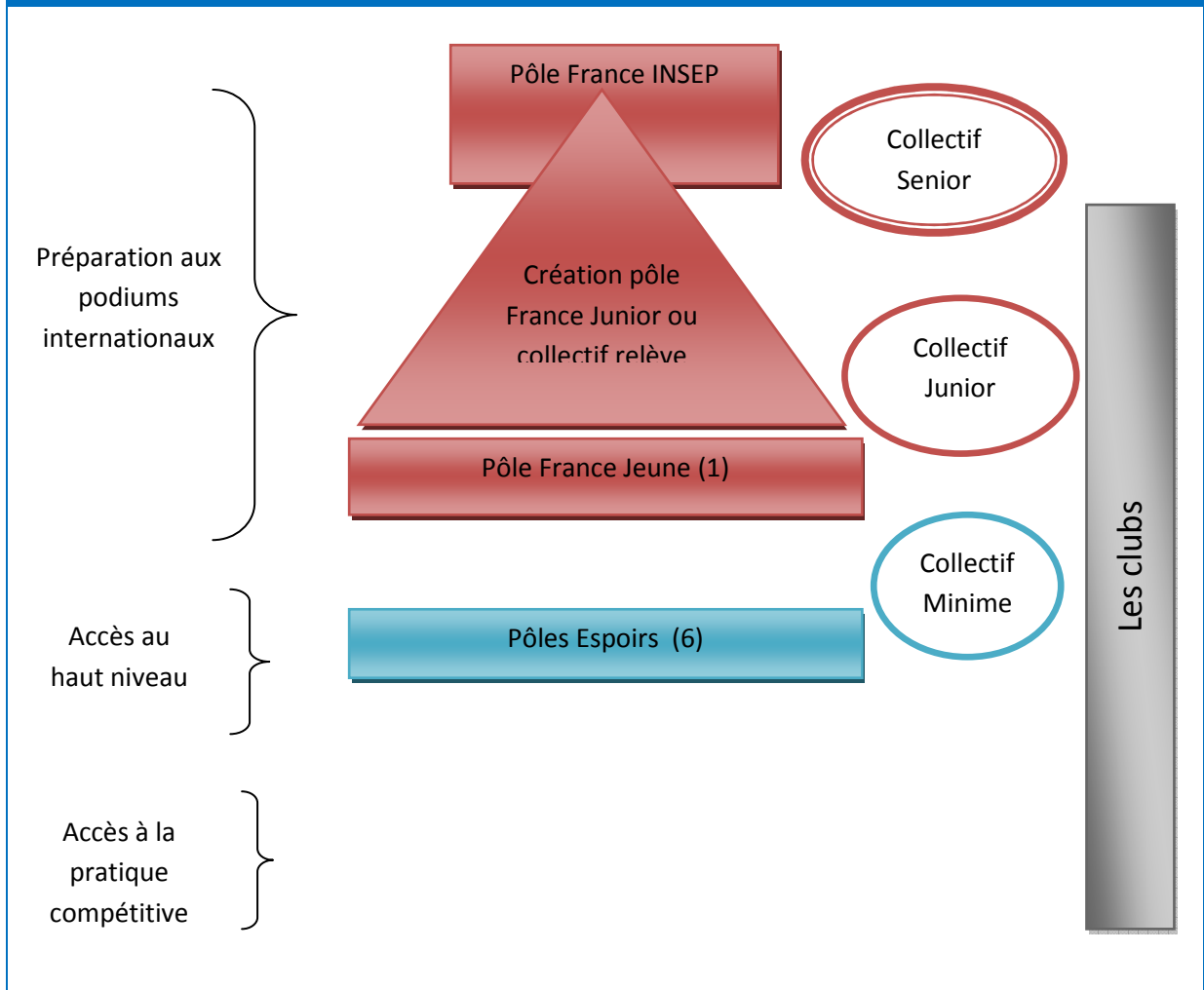
L'implication des athlètes comme de l'encadrement dans les dispositifs proposés par la DTN pour les collectifs et la formation est une condition essentielle à l'appartenance au PES. Elle fera l'objet de convention annuelle.

Des structures qui cumulent les compétences sur différents niveaux du PES

La structuration du PES doit intégrer que les sportifs inscrits sur listes ministérielles « Espoirs » et de haut niveau concernent 20 clubs. De fait, les structures sont naturellement concernées par les différentes étapes de formation de la nageuse proposées par le parcours d'excellence et le cahier des charges définit la population cible de chaque structure.

La stratégie de la natation synchronisée est résumée dans le schéma suivant :

Natation synchronisée





V. Modalités de collaboration avec la fédération française handisport

La mise en œuvre de cette collaboration a fait l'objet d'une réunion tripartite le 18 décembre 2009 entre le Ministère de la santé et des sports, le directeur technique national de la FFH et Le DTN Adjoint chargé du haut niveau de la FFN. Les cinq points suivants ont été évoqués :

1. La FFN et la FFH doivent revoir la convention cadre qui les lie notamment en ce qui concerne le haut niveau.
2. Les meilleurs nageurs Handisport s'entraînent déjà pour la grande majorité d'entre eux au sein des clubs de la FFN. La FFH propose de prendre contact avec ces clubs afin d'envisager la signature d'une convention formalisant leurs relations.
3. La FFH et la FFN s'entendent pour maintenir la participation, chaque année, des meilleurs éléments handisports aux championnats de France Elite de natation course de la FFN.
4. La FFH souhaite que la FFN ouvre ses compétitions à ses licenciés handicapés qui pourraient, grâce à des aménagements réglementaires, y participer au même titre que les licenciés FFN valides. La FFN s'engage à étudier la faisabilité de cette proposition.
5. Enfin, à la demande de la FFH, la FFN étudie le moyen de faire bénéficier leurs sportifs de haut niveau (potentiel LONDRES), de manière ponctuelle, des services du département évaluation et aide à la performance de la FFN.



V. Les annexes du PES

A. Les cahiers des charges des structures

Annexe 1 : Cahier des charges des pôles France

ITEMS		A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
Positionnement au sein du PES	Objectif général : → préparation aux compétitions de référence.	Préparer les sportifs inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau à l'accession aux finales et podiums mondiaux.
	Indicateurs de résultats → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Nombre de sportifs sélectionnés en équipe de France. Nombre de finaliste et de médaillés dans les compétitions de référence.
	Coordonnateur : → statut, tutelle, ...	Le coordonnateur est un cadre d'Etat. La structure est positionnée comme « pôle ressource » pour les pôles « France Jeune » ou « Espoirs » les plus proches (notion de réseau).
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention, ...	Le ou les entraîneurs sont titulaire du BE2 ou du DES et à court terme du BF5. Ils peuvent être cadre d'Etat. Formation continue : participation requise, au moins deux semaines par an, à une formation d'entraîneur expert personnalisée.
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportif de recrutement, ...	<u>Natation course</u> : 8 à 12 nageurs inscrits sur les listes ministérielles, majoritairement classés sur la liste des sportifs de haut niveau dont au moins 4 en catégorie « senior » ou élite. Au-delà de 12 nageurs obligation d'un second entraîneur. Les sportifs non inscrits sur la liste des SHN disposent d'une saison pour réaliser la performance lui permettant d'accéder à ce statut. <u>Plongeon</u> : Un maximum de 7 sportifs par entraîneur majoritairement inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau. Possibilité d'y adjoindre des sportifs venant de la FFG. Ils seront dans ce cas inscrits en liste partenaire d'entraînement. <u>Natation synchronisée</u> : nageuses inscrites sur les listes des sportifs de haut niveau en catégorie « Elite » ou « Senior ». Effectif situé entre 12 et 20 correspondant à la compétitivité de l'équipe de France Senior <u>Eau libre</u> : 6 à 12 nageurs majoritairement inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau dont au moins 4 sur les listes Séniors
Éléments du fonctionnement sportif	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	<u>Natation course</u> : Bassin de 50 mètres avec 24 heures au minimum de disponibilité hebdomadaire, permettant 2 séances quotidiennes dans des couloirs dédiés (1 couloir pour 4 nageurs), salle de musculation et unité de récupération. <u>Eau libre</u> : Bassin de 50 mètres ou 25m avec 24 heures au minimum de disponibilité hebdomadaire, permettant 2 séances quotidiennes, salle de musculation et unité de récupération. Plan d'eau pour la pratique diversifiée à proximité <u>Plongeon</u> : installations de l'INSEP <u>Natation synchronisée</u> : bassin de 25m x 20m avec 3m de profondeur. Disponibilité correspondante au volume souhaité avec 15 heures de bassin en entier. Accès aux installations annexes permettant la pratique de l'acrobatie et de la danse.
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	<u>Natation course</u> : 4 à 5 heures quotidiennes, soit 24 heures hebdomadaires au minimum sur 6 jours, 42 semaines par an. <u>Plongeon</u> : 25 heures au minimum par semaine <u>Natation synchronisée</u> : 4 à 7 heures quotidiennes, soit 20 à 30 heures hebdomadaires au minimum sur 6 jours, 42 semaines par an.
	Relations entre les différentes personnes morales impliquées	Les liens entre les différents partenaires et établissements associés font l'objet de conventions selon le modèle fédéral en vigueur.
	Assise associative	Tous les adhérents de l'association support du Pôle France doivent être licenciés à la FFN.
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	Une personne est chargée au sein du pôle du suivi des études et du suivi socio professionnel, en liaison directe avec le bureau de la vie de l'athlète de la FFN et les correspondants régionaux du sport de haut niveau et/ou les correspondants CREPS. L'organisation générale, l'hébergement ainsi que l'aménagement de la scolarité et des études doivent permettre la réussite du double projet.
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation, ...	Le suivi médical doit être conforme aux textes en vigueur. Il est réalisé localement et/ou sur les plateaux médicaux identifiés. Un référent est identifié sur place ainsi qu'au niveau national au sein de la DTN.
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique → responsables, organisation, volume, ...	Offre de soins appropriés et suivi psychologique adaptés aux contraintes de l'entraînement. Utilisation des services des plateaux médicaux régionaux ou département médical pour les pôles en établissement et/ou médecin de pôle.

Annexe 2 : Cahier des charges des pôles France jeune

ITEMS		A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
Positionnement au sein du PES	Objectif général : → préparation aux compétitions de référence.	Préparer les sportifs inscrits dans la catégorie « Jeune » de la liste des sportifs de haut niveau à l'accession aux finales et podiums mondiaux junior. Un flux doit également exister vers la structure supérieure (pôle France).
	Indicateurs de résultats → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Nombre de sportifs sélectionnés en équipe de France pour les championnats d'Europe et du Monde Junior. Nombre de finaliste.
	Coordonnateur : → statut, tutelle, ...	Le coordonnateur est un cadre d'Etat. La structure est positionnée comme « pôle ressource » pour les pôles « Espoirs » les plus proches (notion de réseau).
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention, ...	Le ou les entraîneurs sont titulaire du BE2 ou du DES et à court terme du BF5. Ils peuvent être cadre d'Etat. Participation requise, au moins deux semaines par an, à une formation d'entraîneur expert et ou de partenariat autour des équipes de France.
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportifs de recrutement, ...	<u>Natation course</u> : 8 à 12 nageurs inscrits sur les listes ministérielles comprenant majoritairement des sportifs de haut niveau en catégorie « jeune ». Les nageurs inscrits sur la liste des sportifs « Espoirs » ont deux années pour accéder à la liste des sportifs de haut niveau. Au-delà de 12 nageurs obligation d'un second entraîneur. <u>Plongeon</u> : 10 plongeurs au maximum par entraîneur. Sportifs inscrits majoritairement sur les listes des sportifs de haut niveau ou partenaire d'entraînement pour des sportifs issus de la FFG. <u>Natation synchronisée</u> : effectif maximum de 15 nageuses majoritairement inscrites sur les listes des sportifs de haut niveau en catégorie « Jeune » ou « Senior ». Les nageuses inscrites sur la liste « Espoirs » disposent d'une année pour accéder aux listes des sportives de haut niveau. <u>Water Polo</u> : effectif maximum de 15 joueurs ou 15 joueuses majoritairement inscrits sur les listes des sportifs de Haut Niveau en catégorie « Jeune »
Éléments du fonctionnement sportif	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	<u>Natation course</u> : Bassin de 50 mètres avec 24 heures au minimum de disponibilité hebdomadaire, permettant 2 séances quotidiennes dans des couloirs dédiés (1 couloir pour 4 nageurs), salle de musculation et unité de récupération. <u>Plongeon</u> : installations permettant la pratique du plongeon. Et un aménagement gymnique proche de la piscine. <u>Natation synchronisée</u> : 25mx12m avec 2,50m à 3m de profondeur. 20 à 24 heures hebdomadaires de disponibilité avec 3 séances minimum de bassin complet (10heures/semaine). Accès à des installations annexes permettant la pratique de l'acrobatie et de la danse. <u>Water polo</u> : bassin de 30x20m (Garçons) et 25x17 (Filles) conforme aux réglementations FINA (profondeur de 1,8 à 2m minimum). 20 heures de disponibilité hebdomadaire minimum avec une utilisation intégrale du champ de jeu au moins une fois par jour. Salle de musculation à proximité. Unité de récupération.
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	<u>Natation course</u> : 4 à 5 heures quotidiennes, soit 24 heures hebdomadaires au minimum sur 6 jours, 42 semaines par an. <u>Plongeon</u> : 18 heures d'entraînement par semaine au minimum, 42 semaines par an. <u>Natation synchronisée</u> : 3 à 5 heures quotidiennes, soit 20 à 24 heures hebdomadaires au minimum sur 6 jours, 42 semaines par an. <u>Water polo</u> : 3 à 4 heures quotidiennes, soit 20 heures hebdomadaires au minimum sur 6 jours (match du week end compris) 40 semaines par an.
	Relations entre les différentes personnes morales impliquées	Les liens entre les différents partenaires et établissements associés font l'objet de conventions selon le modèle fédéral en vigueur.
	Assise associative	Tous les adhérents de l'association support du Pôle France « Jeune » doivent être licenciés à la FFN.
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	Une personne est chargée au sein du pôle du suivi des études et de l'orientation en liaison directe avec le bureau de la vie de l'athlète de la FFN et les correspondants régionaux du sport de haut niveau et/ou les correspondants CREPS. L'organisation générale, l'hébergement ainsi que l'aménagement de la scolarité et des études doivent permettre la réussite du double projet.
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation, ...	Le suivi médical doit être conforme aux textes en vigueur. Il est réalisé localement et/ou sur les plateaux médicaux identifiés. Un référent est identifié sur place ainsi qu'au niveau national au sein de la DTN.
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume, ...	Offre de soins appropriés et suivi psychologique adaptés aux contraintes de l'entraînement. Utilisation des services des plateaux médicaux régionaux ou département médical pour les pôles en établissement et/ou médecin de pôle.

Annexe 3 : Cahier des charges des pôles Espoirs

ITEMS	A décliner en Indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES	
Positionnement au sein du PES	Objectif général : → accession au haut niveau.	Ces structures doivent permettre la progression des potentiels identifiés. Un flux doit exister vers les structures supérieures (pôle France Jeune, Pôle France ou structures équivalentes).
	Indicateurs de résultats → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Nombre de sportifs intégrant un pôle France ou France Jeune. Nombre de sportifs Espoirs qui réalisent les performances leur permettant d'être inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau. Participation régulière aux championnats nationaux correspondant à la catégorie.
	Coordonnateur : → statut, tutelle, ...	Le coordonnateur est un cadre d'Etat. Il peut s'appuyer sur le pôle France ou France Jeune le plus proche pour bénéficier de son aide dans différents domaines (notion de réseau)
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention, ...	Le ou les entraîneurs sont titulaire du BE2 ou du DES et à court terme du BF5. Ils peuvent être cadre d'Etat. Participation requise, au moins une semaine par an, à une formation d'entraîneur expert.
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportifs de recrutement, ...	<p><u>Natation course</u> : 8 à 12 nageurs majoritairement « Espoirs ». 1/4 de l'effectif peut figurer sur la liste des « partenaires d'entraînement ». Les sportifs « Espoirs » disposent de deux saisons pour réaliser les performances leur permettant d'intégrer la liste des sportifs de haut niveau. Les sportifs « partenaires d'entraînement » disposent d'une seule année pour être inscrits en « Espoirs ». Au-delà de 12 nageurs obligation d'un second entraîneur.</p> <p><u>Natation synchronisée</u> : Au moins 4 nageuses inscrite sur les listes ministérielles en catégorie « Espoirs ». Les nageuses inscrite sur la liste « partenaire d'entraînement » dispose de deux saisons pour réaliser une performance leur permettant d'être inscrites en « Espoirs ». Au-delà d'un effectif de 12, prévoir un second entraîneur.</p> <p><u>Water Polo</u> : effectif maximum de 15 joueurs ou 15 joueuses. Au moins 4 joueurs ou joueuses inscrits sur listes Espoirs dans l'effectif. Les joueurs et joueuses inscrits sur la liste « partenaire d'entraînement » disposent de deux saisons pour être inscrits en liste « espoirs ».</p>
	Éléments du fonctionnement sportif	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...
Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...		<p><u>Natation course</u> : 3 à 5 heures quotidiennes, soit 18 heures hebdomadaires au minimum sur 6 jours, 42 semaines par an.</p> <p><u>Natation synchronisée</u> : 3 à 5 heures quotidiennes, soit 18 heures hebdomadaires au minimum sur 6 jours, 42 semaines par an</p> <p><u>Water polo</u> : 2 à 4 heures quotidiennes, soit 15 à 18 heures hebdomadaires au minimum sur 6 jours (match du week end compris) 40 semaines par an.</p>
Relations entre les différentes personnes morales impliquées		Les liens entre les différents partenaires et établissements associés font l'objet de conventions selon le modèle fédéral en vigueur.
Assise associative		Tous les adhérents de l'association support du Pôle France « Espoirs » doivent être licenciés à la FFN.
Suivi des sportifs		Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation, ...	Le suivi médical doit être conforme aux textes en vigueur. Il est réalisé localement et/ou sur les plateaux médicaux identifiés. Un référent est identifié sur place ainsi qu'au niveau national au sein de la DTN.
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique → responsables, organisation, volume, ...	Offre de soins appropriés et suivi psychologique adaptés aux contraintes de l'entraînement. Utilisation des services des plateaux médicaux régionaux ou départemental pour les pôles en établissement et/ou médecin de pôle.

B. Annexes plongeon

CRITERES listes ministérielles	
ELITE	<p>14 ans et plus</p> <p><u>A titre individuel :</u> Être classé dans les 8 premiers aux JO ou Championnats du Monde Être classé dans les 8 premiers des Championnats d'Europe</p> <p><u>En synchro :</u> Être classé dans les 8 premiers aux JO ou Championnats du Monde Être classé dans les 4 premiers des Championnats d'Europe</p>
SENIOR	<p>12 ans et plus</p> <p>Avoir été sélectionné aux JO, Championnats du Monde, Championnats d'Europe ou Coupe du Monde Avoir réalisé 1400 pts à la Table de Cotation (TC), lors d'un grand prix FINA ou lors des universiades.</p>
JEUNE	<p>De 12 à 22 ans</p> <p>Avoir réalisé 1400 pts à la TC lors d'une compétition inscrite au calendrier fédéral</p>
ESPOIRS	<p>De 12 à 18 ans</p> <p>Avoir réalisé 1000 pts à la TC lors d'une compétition inscrite au calendrier fédéral</p>
Partenaire d'entraînement	<p>12ans et plus</p> <p>En plongeon, cette liste doit servir des sportifs venant d'une discipline acrobatique et souhaitant se reconvertir dans un projet de haut niveau en plongeon. La durée maximale d'inscription sur cette liste sera de 2 ans. Passé cette durée, aucune reconduction ne sera possible.</p> <p>Passée cette durée aucune reconduction ne sera possible.</p>

Age	Catégories Fédérales	Collectifs	Listes						
30 et +	Seniors	COLLECTIF SENIOR							
29									
28									
27									
26									
25									
24									
23									
22									
21									
20	Juniors								
19									
18	Cadets					COLLECTIF JEUNE			
17									
16									
15	Minimes						Espoir		
14									
13	Benjamins								
12									
11	Poussins								
10 et moins									

NOM DU COLLECTIF : SENIOR.

Performance nécessaire pour intégrer le collectif	La performance demandée correspond à un total de point correspondant à la qualification aux Championnats d'Europe mais réalisé dans une compétition nationale.
Tranche d'âge concernée	+ de 10 ans
Effectifs**	Pas de limite
Objectif sportif	Participation à des compétitions internationales pour créer de l'expérience et se préparer à l'échéance majeure.
Organisation de la formation sportive	Non spécifiée
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Public mixte
Encadrement national du collectif	Cadre Technique d'État
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	N'importe quelle structure
Convention et cahier des charges	Néant
Cartographie des dispositifs et des structures	Néant

NOM DU COLLECTIF : JEUNE

Performance nécessaire pour intégrer le collectif	La performance demandée correspond à un total de point correspondant à la qualification aux Championnats d'Europe des jeunes mais réalisé dans une compétition nationale.
Tranche d'âge concernée	De 12 à 18 ans
Effectifs**	Pas de limite
Objectif sportif	Participation à des compétitions internationales pour créer de l'expérience
Organisation de la formation sportive	Non spécifiée
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Public mixte
Encadrement national du collectif	Cadre Technique d'État
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	N'importe quelle structure
Convention et cahier des charges	Néant
Cartographie des dispositifs et des structures	Néant

C. Annexes Natation synchronisée

Critères listes ministérielles

<p>ELITE</p>	<p>12 ans et plus</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ À titre individuel (solo) : <ul style="list-style-type: none"> • avoir participé en équipe de France aux Championnats du monde en étant classée dans les trois premières. • avoir participé en équipe de France aux Championnats d'Europe en étant classée première. ■ À titre collectif (duo ou équipe) : <ul style="list-style-type: none"> • avoir participé en équipe de France aux Jeux Olympiques ou aux Championnats du monde en étant classée dans les huit premières. • avoir participé en équipe de France aux Championnats d'Europe en étant classée dans les quatre premières. <p>PRISE EN COMPTE DE TOUTES LES EPREUVES IMPERATIVES*</p>
<p>SENIOR</p>	<p>12 ans et plus</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Avoir participé en équipe de France Senior aux Jeux Olympiques, aux Championnats du monde, aux Championnats d'Europe, à la Coupe du monde ou à la Coupe d'Europe. ■ Avoir accédé au podium des Championnats du monde ou des Championnats d'Europe juniors. ■ Avoir été sélectionnée et être inscrite au pôle « France » senior pour préparer les compétitions internationales de référence. <p>PRISE EN COMPTE D'UNE SEULE COMPETITION dans la saison selon l'engagement dans les épreuves et les programmes*</p>
<p>JEUNE</p>	<p>De 12 à 20 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Etre sélectionnée et avoir participé en solo ou duo à la compétition de la COMEN de la saison précédente ■ Avoir participé en Equipe de France Junior aux Championnats du monde ou aux Championnats d'Europe Juniors la saison précédente. ■ Avoir été sélectionnée dans le collectif France Junior et avoir suivi le dispositif de préparation de la compétition de référence. ■ Avoir été sélectionnée et avoir suivi le dispositif de préparation du collectif relève 2012 <p>PRISE EN COMPTE du dispositif de sélection junior (compétition en Figures imposées + stage)*</p>
<p>ESPOIR</p>	<p>De 12 à 17 ans</p> <p>Evaluation lors des échéances suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Championnats de France Espoir Elite et Junior Elite ■ Championnats Hiver Elite ou Epreuve de sélection de l'équipe de France minime et junior ■ Championnats de France Espoir National et Junior National (pour les 16 ans et moins dans la saison) ■ Observation des résultats du programme Formation <p>Etre sélectionnée et avoir participé aux rassemblement ou compétitions internationales du collectif Minimes</p>

Tous les membres d'une épreuve collective (titulaires et remplaçantes) font partie intégrante de l'effectif de l'épreuve concernée (Combiné, équipe, duo)

AGE	CATEGORIES D'AGE	COLLECTIFS	LISTES MINISTERIELLES	
30 et plus				
29				
28				
27				
26	Seniors (18 ans et plus) Toutes catégories (12 ans et +)			
25				
24				
23				
22				
21				
20				
19				
18		Juniors 15 à 18 ans		
17				
16				
15	Minimes 13-14-15 ans			
14				
13				
12				
11				
10 et moins				

NOM DU COLLECTIF : Projet RELEVE 2012

Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Sur la base des dispositifs de sélection des Collectif Minimes et Juniors de la saison précédente Inscription dans une structure du PES
Tranche d'âge concernée	15 à 18 ans
Effectifs**	10 à 15 nageuses
Objectif sportif	Relève forte en 2012 Renforce la préparation des nageuses des collectifs minimes ou juniors.
Organisation de la formation sportive	Synergie de la préparation en club et d'une préparation individuelle renforcée sur des rassemblements réguliers d'une population cible. Apport de connaissance, d'expertise et d'outils pour soutenir la formation sportive dans les structures.
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	
Encadrement national du collectif	Staff d'entraîneurs nationaux CT complétés éventuellement d'intervenants experts. Implication forte de l'encadrement des clubs.
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Nageuses en clubs ou pôles rassemblés selon un calendrier proposé par la DTN dans les modalités de sélection du collectif.
Convention et cahier des charges	Engagement sur le dispositif de sélection et de préparation inscrit dans les modalités de sélection.
Cartographie des dispositifs et des structures	Recrutement national dans les structures du PES

NOM DU COLLECTIF : SENIORS

Performance nécessaire pour intégrer le collectif	<p>L'intégration au Pôle France senior de l'Insep pour préparer les grands rendez-vous internationaux se fait sur la sélection sur plusieurs saisons dans le collectif Juniors.</p> <p>Les modalités de sélection « senior » règle la sélection définitive du collectif pour les grands rendez-vous internationaux et prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le suivi de la préparation, ■ l'évaluation individuelle dans la performance collective tout au long de la préparation et sur des échéances préparatoires : Coupe d'Europe, Championnats Open Allemagne, Japon, Italie, Espagne
Tranche d'âge concernée	Cible : 18 ans et plus
Effectifs**	10 à 18 nageuses
Objectif sportif	<p>Jeux Olympiques</p> <p>Championnats du Monde 1 an/2</p> <p>Championnats d'Europe 1 an/2</p> <p>Coupe du Monde 1 an/4</p> <p>Coupe d'Europe 1 an/2</p>
Organisation de la formation sportive	Regroupement permanent sur le Pôle France de l'Insep
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	
Encadrement national du collectif	Staff d'entraîneurs nationaux CT complétés éventuellement d'intervenants experts.
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Pôle France de l'INSEP
Convention et cahier des charges	Chaque nageuse s'engage sur le dispositif de sélection et de préparation inscrit dans les modalités de sélection.
Cartographie des dispositifs et des structures	Recrutement national dans les structures du PES

NOM DU COLLECTIF : MINIMES

Performance nécessaire pour intégrer le collectif	<p>Sélection Solo Duo sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les championnats Open de France ■ une rencontre internationale. <p>Equipe : 8 titulaires du ballet champion de France Dispositif individuel complémentaire de sélection</p>
Tranche d'âge concernée	13, 14, 15 ans
Effectifs**	20 nageuses
Objectif sportif	<p>Principal : Coupe de la COMEN Rencontres : Coupe de Russie, Championnats Open d'Italie et d'Espagne</p>
Organisation de la formation sportive	<p>Conception et planification par le responsable technique de la structure d'entraînement. Coordination par un cadre technique et intervention en phase finale et sur la compétition. Suivi sur les rendez vous internationaux préparatoires. Suivi technique des CT sur les potentiels clubs qualifiables</p>
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	
Encadrement national du collectif	<p>Collaboration des entraîneurs des structures avec les cadres techniques. Un cadre technique responsable du collectif Experts de clubs ou de discipline spécifique (danse acrobatie...)</p>
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	<p>Nageuses en clubs ou pôles Rassemblement estival sur les potentiels individuels</p>
Convention et cahier des charges	Engagement sur le dispositif de sélection et de préparation inscrit dans les modalités de sélection.
Cartographie des dispositifs et des structures	Recrutement national

D. Annexes natation course

Critères listes ministérielles	
Liste des sportifs de haut niveau : Catégorie « Elite » 12 ans et plus	
Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etre sélectionné en équipe de France aux JO ou aux CM à titre individuel et être dans les 8 premiers de la finale ■ Etre sélectionné en équipe de France aux CE à titre individuelle et être classé dans les quatre premiers de la finale. ■ Etre sélectionné en équipe de France aux JO ou aux CM au titre d'un relais classé dans les quatre premiers. ■ Sont considérés comme classé les nageurs ayant nagé en série ou en finale. ■ Etre sélectionné en équipe de France aux CE au titre d'un relais classé dans les trois premiers de la finale. ■ Sont considérés comme classé les nageurs ayant nagé en série ou en finale.
Liste des sportifs de haut niveau : Catégorie « Senior » 12 ans et plus	
Conditions sportives	<p>Bassin de 50 m :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Etre sélectionné en équipe de France aux JO aux CM à titre individuel. ■ Etre sélectionné en équipe de France aux CE à titre individuelle et être finaliste. ■ Etre sélectionné en équipe de France aux JO ou aux CM au titre d'un relais finaliste. Sont considérés comme sélectionnés les nageurs ayant nagé en série ou en finale. ■ Etre sélectionné en équipe de France aux CE au titre d'un relais classé dans les cinq premiers de la finale ■ Sont considérés comme classé les nageurs ayant nagé en série ou en finale. ■ Etre sélectionné en équipe de France aux CEJ, aux CMJ ou aux JOJ et être médaillé à titre individuel. ■ Avoir réalisé lors d'une sélection nationale une performance du niveau EUR ou supérieur (*) <p>Bassin de 25 m</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Etre sélectionné en équipe de France aux CM à titre individuel et être finaliste ou aux CE à titre individuel et être classé dans les 5 premiers de la finale. ■ Etre sélectionné en équipe de France aux CM ou aux CE au titre d'un relais classé dans les trois premiers ■ Sont considérés comme classé les nageurs ayant nagé en série ou en finale.
Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Jeune » 12 ans à 21 ans	
Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etre sélectionné en équipe de France au FOJE à titre individuel et être finaliste ■ Etre sélectionné en équipe de France au FOJE au titre d'un relais classé dans les trois premiers de la finale ■ Etre sélectionné en équipe de France à la Coupe de la COMEN à titre individuel et avoir réalisé un temps du collectif COMEN/ FOJE(*) et être classé dans les trois premiers de la finale ou de l'épreuve avec classement au temps ■ Etre sélectionné en équipe de France aux CMJ, aux JOJ ou aux CEJ à titre individuel et être finaliste ■ Etre sélectionné en équipe de France aux CMJ, aux JOJ ou aux CEJ au titre d'un relais classé dans les trois premiers de la finale. ■ Sont considérés comme classé les nageurs ayant nagé en série ou en finale. ■ Etre sélectionné en équipe de France au titre de la sélection Relève Internationale et avoir réalisé au cours de la compétition internationale un temps du collectif promotionnel (*)
Liste des sportifs Espoirs 12 ans à 18 ans	
Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Garçons et filles de 13 ans et moins : être classé dans les 15 premiers du classement national du Natathlon, ou être dans les 15 premiers du trophée Lucien Zins. ■ Garçons et filles de 15 ans et moins (14 ans dans l'année de réalisation) ■ Garçons et filles de 16 ans (15 ans dans l'année de réalisation) ■ Garçons et filles de 17 ans (16 ans dans l'année de réalisation) ■ Garçons et filles de 18 ans (17 ans dans l'année de réalisation) <p>Réaliser deux performances de la grille correspondante lors des compétitions de référence nationale dans deux épreuves différentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Etre sélectionné en équipe de France à la Coupe de la COMEN ou au FOJE à titre individuel ou en relais ■ Etre sélectionné en équipe de France aux CMJ, aux JOJ ou aux CEJ à titre individuel ou en relais
Liste partenaire 12 ans et plus	
Conditions sportives	<p>Toutes disciplines</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Figurer sur la liste validée par le DTN des nageurs inscrits dans une structure du PES (Pôle France ou Pôle Espoirs) présentant le potentiel pour être inscrit sur la liste des sportifs Espoirs la saison suivante.

(*)Les grilles seront revues à l'issue de la saison 2009-2010 eu égard au changement de matériel.

AGE	CATEGORIES D'AGE	COLLECTIFS	LISTES MINISTERIELLES
30 et plus			
29	Seniors 21 ans et +	Collectif SENIOR	Collectif LONDRES
28			
27			
26			
25			
24			
23			
22			
21			
20			
19			
18	Cadets 16 et 17 ans	Collectif Jeune- Filles 13-18 ans	Jeunes 13-21 ans
17			
16	Minimes 14 et 15 ans		Seniors
15			
14	Benjamins 12 et 13 ans		Elite
13			
12			
11			
10 et moins			

NOM DU COLLECTIF : LONDRES 2012 (Elite)

Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Grille du Collectif Olympique (JO)
Tranche d'âge concernée	Filles 13 ans et plus Garçons 15 ans et plus
Effectifs**	4 à 5 Filles + 4 à 5 Garçons
Objectif sportif	Finales et Podiums Olympiques Podiums mondiaux
Organisation de la formation sportive	Entraînement bi quotidien Stages nationaux bi annuels Compétition de référence internationale (1 par an min.) Aide à la préparation sportive collective et individuelle
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Suivi coordonné par l'entraîneur national responsable du Collège des Entraîneurs Nationaux (CEN)
Encadrement national du collectif	Responsable : L'entraîneur national responsable du Collège des Entraîneurs Nationaux
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures)	Pôles France + Clubs de label international Identifiés dans le PES
Convention et cahier des charges	A définir
Cartographie des dispositifs et des structures	A définir

NOM DU COLLECTIF : SENIOR

Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Grilles des Collectifs Monde (MON) et Europe (EUR)
Tranche d'âge concernée	Filles 13 ans et plus Garçons 15 ans et plus
Effectifs**	8 à 12 Filles 8 à 12 Garçons
Objectif sportif	Finales mondiales et / ou podiums européens (à horizon de 3-4 ans pour les plus jeunes)
Organisation de la formation sportive	Entraînement bi quotidien Stages nationaux bi annuels Compétition de référence internationale (1 par an min.) Aide à la préparation sportive collective et individualisée
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Suivi assuré par l'entraîneur national en charge du Collectif Senior
Encadrement national du collectif	Responsable : L'entraîneur national chargé du Collectif Senior
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Pôles France + Clubs de label international Identifiés dans le PES
Convention et cahier des charges	A définir
Cartographie des dispositifs et des structures	A définir

NOM DU COLLECTIF : JEUNE

Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Grille des Collectifs Internationaux Jeunes (COMEN, CEJ, Relève) + critères de résultats en compétition de référence internationale (fonction de l'année d'âge)
Tranche d'âge concernée	Filles 13 à 18 ans Garçons 15 à 20 ans
Effectifs**	8 à 12 Filles 8 à 12 Garçons
Objectif sportif	Intégrer à 3-4 ans l'équipe de France Senior
Organisation de la formation sportive	Entraînement bi quotidien Stages nationaux bi annuels Compétition de référence internationale (2 par an min.) Aide à la préparation sportive individualisée
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Suivi assuré par l'entraîneur national en charge de la natation féminine
Encadrement national du collectif	Responsable : L'entraîneur national chargé du Collectif Relève Internationale
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures)	Pôle France et club label international prioritairement ainsi que pôle espoirs et club « label national » Identifiés dans le PES
Convention et cahier des charges	A définir
Cartographie des dispositifs et des structures	A définir

E. Annexes Water-polo

	Critères listes ministérielles
ELITE	<p style="text-align: center;">15 ans et plus</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Etre classé dans les 8 premiers aux JO ou Championnat du Monde. ■ Etre classé dans les 4 premiers des Championnat d'Europe.
SENIOR	<p style="text-align: center;">15 ans et plus</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faire partie du collectif A senior - Garçons et Filles lors de la ou des compétitions de référence de l'année.
JEUNE	<p style="text-align: center;">A partir de 15 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Appartenir au collectif des 25 à 40 jeunes filles (âgées de 15 à 25 ans) composé : <ul style="list-style-type: none"> • des joueuses présélectionnées en vue des Championnats d'Europe des jeunes 17 ans ou 19 ans (selon les années) ou des Championnats du monde 18 ans ou 20 ans (selon les années) • des meilleures joueuses présélectionnées en vue des Universiades (tous les deux ans) • être régulièrement inscrit au Pôle France de water-polo de Nancy pour préparer les Championnats d'Europe des jeunes 17 ans et 20 ans et moins et les Championnats du monde 18 ans ou 20 ans. ■ Appartenir au collectif des 35 à 45 jeunes garçons (âgés de 15 à 25 ans) composé : <ul style="list-style-type: none"> • des meilleurs joueurs présélectionnés en vue des Championnats d'Europe des Jeunes 17 ans ou 19 ans ou des Championnats du monde 18 ans ou 20 ans (selon les années). • des meilleurs joueurs présélectionnés en vue des Championnats du monde universitaires'. • être régulièrement inscrit au Pôle France de water-polo de l'INSEP pour préparer les Championnats d'Europe des jeunes 17 ans et les Championnats du monde 18 ans. ■ Appartenir au collectif réserve de l'équipe de France : 10 places
ESPOIRS	<p style="text-align: center;">De 13 à 17 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faire partie du groupe des vingt-cinq (30) meilleures joueuses présélectionnées en vue des Championnats d'Europe 17 ans des jeunes <ul style="list-style-type: none"> • à l'issue de la Coupe de la Coupe de France des Régions Espoirs féminines (CFREF). • Ou évoluant dans un club de N1F ■ Faire partie du groupe des trente (30) meilleurs joueurs présélectionnés en vue de l'OFAJ (15-16 ans), et des Championnats d'Europe des jeunes 17 ans à l'issue de la Coupe de France des régions (13 ou 14 ans et des Interzones 15 ans (selon les années). ■ Faire partie du groupe des trente (30) meilleurs joueurs présélectionnés en vue des Championnats d'Europe des jeunes à l'issue du Championnat de France 16 ou 17 ans et de la saison Elite ou N1 Garçons. ■ Faire partie des vingt cinq (25) meilleurs joueurs 13-14 ans issus de la compétition interpoles « Espoirs » (ou clubs nationaux).

AGE	CATEGORIES D'AGE	COLLECTIFS	LISTES MINISTERIELLES	
30 et plus		<div style="border: 2px solid red; padding: 10px; text-align: center;"> Collectif Elite Collectif Senior Collectif Jeune (relève) (F+G) </div>		
29				
28	20 ans et +			
27				
26				
25				
24				
23				
22				
21				
20				
19			19 ans et moins	
18	17 ans et moins			
17				
16	15 ans et moins			Espoirs 13-18ans
15				
14	13 ans et moins			
13				
12	11 ans et moins			
11				
10 et moins				

NOM DU COLLECTIF : ELITE - GARCONS OU FILLES

Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Avoir été sélectionné par le collectif d'encadrement pour intégrer le collectif (senior) qualifié aux compétitions de référence (JO/CM/Coupe du Monde/ Ligue Mondiale/Euros A) et y obtenir un résultat significatif permettant une inscription sur la liste ELITE.
Tranche d'âge concernée	A partir de 15 ans
Effectifs**	13 garçons 13 filles
Objectif sportif	Terminer dans les 8 premiers des JO ou des championnats du Monde Terminer dans les 8 premiers la Coupe du Monde FINA Terminer dans les 6 premiers des Championnats d'Europe A Terminer dans les 3 premiers de la Super Finale de la Ligue Mondiale
Organisation de la formation sportive	Individualisation des parcours sportifs <ul style="list-style-type: none"> ■ au sein des clubs français évoluant en ■ ELITE pour les Garçons (et disputant les Coupes d'Europe des clubs) – sous contrat « professionnel » Et/ou joueurs sous « contrat professionnel » disputant un championnat étranger)
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Individualisation des parcours sportifs au sein des clubs français évoluant en N1F (et disputant prioritairement les Coupes d'Europe des clubs) Et/ou joueuse sous « contrat professionnel » disputant un championnat étranger
Encadrement national du collectif	Un collectif d'encadrement avec un entraîneur, un entraîneur assistant, un responsable vidéo, un préparateur physique, un kiné, un médecin
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Essentiellement des clubs français et étrangers. Pas de Pôle France SENIOR
Convention et cahier des charges	A définir
Cartographie des dispositifs et des structures	A définir

NOM DU COLLECTIF : SENIOR GARCONS OU FILLES

Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Avoir été sélectionné par le collectif d'encadrement pour intégrer le collectif senior qualifié aux compétitions de référence (TQJO/JO/CM/TQCE A/Euros A/Ligue Mondiale/Coupe du Monde)
Tranche d'âge concernée	A partir de 15 ans
Effectifs**	15 à 20 garçons 15 à 20 filles
Objectif sportif	Se qualifier lors du Tournoi de Qualification aux Euros A à la phase finale des Euros A (selon les règles LEN) Se qualifier lors des Euros A aux Championnats du Monde (selon les règles FINA) Se qualifier lors des Chpts du Monde ou du TQJO aux JO (selon les règles FINA) Se qualifier à la Super Finale de la Ligue Mondiale (selon les règles FINA)
Organisation de la formation sportive	Individualisation des parcours sportifs <ul style="list-style-type: none"> ■ au sein des clubs français évoluant dans le Championnat ELITE pour les Garçons (et disputant les Coupes d'Europe des clubs) – sous contrat « professionnel » ou pensionnaires des centres de Formation des « clubs professionnels » ■ Et/ou joueurs sous « contrat professionnel » disputant un championnat étranger
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Individualisation des parcours sportifs <ul style="list-style-type: none"> ■ au sein des clubs français évoluant en Nationale 1F (et disputant prioritairement les Coupes d'Europe des clubs) et/ou évoluant au sein du Pôle France Féminin. ■ Et/ou joueuse sous « contrat professionnel » disputant un championnat étranger
Encadrement national du collectif	Un collectif d'encadrement avec un entraîneur, un entraîneur assistant, un responsable vidéo, un préparateur physique, un kiné, un médecin
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Essentiellement des clubs français et étrangers. Deux Pôles France « jeunes » (INSEP Garçons 16/18 ans et NANCY Filles – 16/20 ans)
Convention et cahier des charges	A définir
Cartographie des dispositifs et des structures	A définir

NOM DU COLLECTIF : JEUNES - RELEVÉ (GARÇONS OU FILLES)

Performance nécessaire pour intégrer le collectif	<p>Avoir été sélectionné par le collectif d'encadrement pour intégrer le collectif jeune qualifié chaque saison en fonction du calendrier LEN ou FINA aux compétitions de référence (TQCE jeunes/ Euros 17 ou 19 ans/ Championnats du Monde 18 ou 20 ans/ Universiades)</p> <p>Faire partie des Pôles France JEUNES Garçons ou Filles</p>
Tranche d'âge concernée	A partir de 15 ans
Effectifs**	35 à 45 garçons / 25 à 40 filles
Objectif sportif	<p>Se qualifier lors du Tournoi de Qualification aux Euros jeunes à la phase finale des Euros jeunes.</p> <p>Viser une place dans les 6/8 premiers européens (d'ici 2012) et un podium européen d'ici 2016.</p> <p>Se qualifier lors des Euros Jeunes (17 ou 19 ans) aux Championnats du Monde (18 ou 20 ans)</p> <p>Viser une place dans les 6/8 premiers des Universiades (2011 et 2013) et un podium d'ici 2016</p>
Organisation de la formation sportive	<p>Individualisation des parcours sportifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ au sein des clubs français évoluant prioritairement dans : Le Championnat ELITE et N1 pour les Garçons <ul style="list-style-type: none"> ■ au sein du Pôle France jeune ■ au sein des Pôles Espoirs Garçons ou Filles ■ au sein des Centres de Formation des clubs professionnels
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	<p>Individualisation des parcours sportifs (et scolaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ au sein des clubs français évoluant en N1F (ou N2F) <ul style="list-style-type: none"> ■ au sein du Pôle France Féminin Jeune. ■ Au sein du (des) Pôle(s) Espoirs Féminin(s)
Encadrement national du collectif	Un collectif d'encadrement avec un entraîneur, un entraîneur assistant, un responsable vidéo, un préparateur physique, un kiné, un médecin
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	<p>Essentiellement les clubs français de label « formateur », et « national » (« international »).</p> <p>Les deux Pôles France « jeunes » (INSEP Garçons 16/18 ans et NANCY Filles – 16/20 ans)</p> <p>Les Pôles Espoirs Garçons et Filles</p> <p>Les centres de Formation des clubs « professionnels »</p>
Convention et cahier des charges	A définir
Cartographie des dispositifs et des structures	A définir

F. Annexe Eau libre

Critères listes ministérielles EAU LIBRE	
Catégories	Critères
ELITE	<p>14 ans et plus : Championnats du Monde et d'Europe Multidisciplinaires et Mono disciplinaire</p> <p>Epreuve olympique:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ avoir participé en équipe de France aux Championnats du Monde ou aux JO à titre individuel en étant classé dans les 8er ■ avoir participé en équipe de France aux championnats d'Europe à titre individuel en étant classé dans les 6ers. <p style="text-align: center;">■</p> <p>Epreuves non olympiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Participé et être classé à titre individuel aux championnats du Monde 4ème si au moins 15 nations au départ ou 6ème si au moins 25 nations au départ ■ Participé et classé aux championnats d'Europe à titre individuel classé 4ème si au moins 15 nations au départ
SENIOR	<p>14 ans et plus : Championnats du Monde et d'Europe multidisciplinaires et mono disciplinaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Avoir été sélectionné et classé dans les 16 premiers aux championnats du Monde ou avoir été sélectionné et classé dans les 12 premiers aux Championnats d'Europe. ■ Figuré dans les 6er du classement final de la coupe du Monde Marathon, si au moins 14 nageurs classés. ■ Avoir été sélectionné et classé aux Jeux Olympiques.
JEUNE	<p>De 14 ans à 20 ans 20 ans et moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ figuré dans les 6er du classement Coupe d'Europe, si au moins 14 nageurs classés (19 ans au moment de la réalisation). ■ Avoir été sélectionné et classé dans les 12 premiers aux championnats d'Europe Juniors. (19 ans au moment de la réalisation) ■ Avoir été sélectionné et classé dans les 8er des Jeux Méditerranéens. ■ Avoir été sélectionné et classé aux championnats d'Europe ou championnats du Monde
ESPOIRS	<p>De 14 ans à 20 ans 20 ans et moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ avoir figuré dans les 5er du classement général de la coupe de France ou des Championnats de France <p style="text-align: center;">garçons 18 ans et moins et filles 16 ans et moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ figuré dans les 2er du classement de cette tranche d'âge à la coupe de France ou aux Championnats de France Eau libre ■ Avoir été sélectionné à la COMEN et figurer dans le Classement de la compétition.

NOM DU COLLECTIF : Londres 2012

Performance nécessaire pour intégrer le collectif	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etre classé dans les 12 premiers aux Jeux Olympiques ■ Etre classés dans les 12 premiers au 10Km aux Championnats du Monde ■ Etre classé dans les 8 premiers au 5Km ou au 25Km aux Championnats du Monde ■ Etre classés dans les 8 premiers aux 10Km au Championnats d'Europe ■ Etre classé dans les 6 premiers au 5Km ou au 25Km aux Championnats d'Europe
Tranche d'âge concernée	Toutes catégories
Effectifs**	1 Fille 2 Garçons
Objectif sportif	Jeux Olympiques Championnats du monde Championnats d'Europe
Organisation de la formation sportive	PES
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Aucun
Encadrement national du collectif	1 entraîneur désigné
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Pôle France et Club
Convention et cahier des charges	A définir
Cartographie des dispositifs et des structures	A définir

NOM DU COLLECTIF : Seniors

Performance nécessaire pour intégrer le collectif	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etre classé aux Jeux Olympiques ■ Etre classé dans les 16 premiers aux Championnats du Monde ■ Etre classé dans les 16 premiers en individuel aux Championnats d'Europe
Tranche d'âge concernée	Toutes catégories
Effectifs**	2 filles
Objectif sportif	Jeux Olympiques Championnats du monde Championnats d'Europe
Organisation de la formation sportive	PES
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Aucun
Encadrement national du collectif	1 entraîneur désigné
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Pôle France et Clubs
Convention et cahier des charges	A définir
Cartographie des dispositifs et des structures	A définir

NOM DU COLLECTIF : EURO Juniors

Performance nécessaire pour intégrer le collectif	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etre classé aux Championnats du Monde ■ Etre classé aux Championnats d'Europe en individuel ■ Etre classé dans les 6 premiers au classement général de la coupe d'Europe ■ Etre classé 1^{er} en individuel à la COMEN
Tranche d'âge concernée	<p>Garçons 20 ans et moins Filles 19 ans et moins</p>
Effectifs**	<p>2 filles 1 garçon</p>
Objectif sportif	<p>Championnats du monde Championnats d'Europe Championnats d'Europe Juniors</p>
Organisation de la formation sportive	<p>PES</p>
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	<p>Aucun</p>
Encadrement national du collectif	<p>3 entraîneurs</p>
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	<p>Pôle France – Pôle France Jeune et clubs</p>
Convention et cahier des charges	<p>A définir</p>
Cartographie des dispositifs et des structures	<p>A définir</p>

NOM DU COLLECTIF : COMEN

Performance nécessaire pour intégrer le collectif	<ul style="list-style-type: none"> ■ être classé dans les 8 premiers au classement général de la coupe d'Europe ■ être classé dans les 10 premiers en individuel des championnats d'Europe Juniors ■ être classé dans les 4 premiers en individuel à la COMEN ■ être classé dans les 4 premiers au Championnats de France au 5km en ligne, ou au 10Km, ou au 25km
Tranche d'âge concernée	Garçons 18 ans et moins Filles 16 ans et moins
Effectifs* *	1 fille 2 garçons
Objectif sportif	Championnats d'Europe Juniors Coupe de la COMEN
Organisation de la formation sportive	PES
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Aucun
Encadrement national du collectif	Un référent coordonnateur désigné
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Pôles France « Jeune » et pôle « Espoirs » natation course et les clubs.
Convention et cahier des charges	A définir
Cartographie des dispositifs et des structures	A définir